

# SECTION 3 ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES DANGERS



# SECTION 3 ÉVALUATION ET CONTROLE DES DANGERS

Aper	rçu	1
l.	Exigences règlementaires	1
1)	Évaluation, élimination et contrôle des dangers	1
II.	Lignes directrices pour satisfaire aux exigences règlementaires	5
1)	Détermination des dangers	5
2)	Évaluation et classification des dangers	10
3)	Signalement des dangers	11
4)	Atténuation des dangers	12
5)	Évaluations des dangers associés au poste	14
III.	Exigences en matière de formation	15
1)	Processus de mise en œuvre	15
Anne	exe I : Effectuer des inspections internes du lieu de travail	18
Anne	exe II	23
Évalı	uations des dangers associés à un poste du conseil scolaire	23
Form	nulaires	48
Ar	nalyse des dangers liés à une tâche	53
Phys	siques	53
Fo	ormulaires d'inspection du lieu de travail	54
Fo	ormulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmerie	55
	formation relative au formulaire d'inspection des salles de classe, des bureaux, de la salle du personnel, d	
	ılles de travail et de l'infirmerie ormulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette	
	formation relative au formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette	
	·	
	formation relative au formulaire d'inspection de la salle d'ordinateurs	
	formation relative au formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs prmulaire d'inspection des escaliers	
	·	
	formation relative au formulaire d'inspection des escaliers	
	ormulaire d'inspection des salles d'entreposage général	
	formation relative au formulaire d'inspection des salles d'entreposage général	
Fc	ormulaire d'inspection de la salle mécanique	67



Information relative au formulaire d'inspection de la salle mécanique	69
Formulaire d'inspection de la salle d'art	71
Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art	72
Formulaire d'inspection de la salle de musique	74
Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage d gymnase	
Information relative au formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase	
Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre	80
Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre	81
Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès	83
Information relative au formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès	84
Formulaire d'inspection des hangars, des boites vertes et des aires de stockage des ordures extérieures	85
Formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines	87
Information relative au formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines	88
Formulaire d'inspection du laboratoire scientifique	90
Information relative au formulaire d'inspection du laboratoire scientifique	91
Formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT	94
Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT	99
Formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien	104
Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien	109
Formulaire d'inspection de l'entrepôt	114
Zones d'entreposage spécial	115
Stationnement et quais de chargement de l'entrepôt	116
Information relative au formulaire d'inspection de l'entrepôt	117

# Évaluation et contrôle des dangers

# Aperçu

Un danger signifie une situation, une activité ou une substance qui pourrait être dangereuse pour la santé ou la sécurité (peut causer une blessure, une maladie ou une perte) des employés, des élèves, des bénévoles et des visiteurs. Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories : physiques, chimiques et biologiques.

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles sont responsables de déterminer et d'évaluer les dangers dans leur installation. Si un danger ne peut pas être éliminé, l'employeur doit utiliser des mesures de contrôle afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.

# I. Exigences règlementaires

En vertu des lois provinciales en matière de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est tenu de déterminer les dangers dans le lieu de travail et de prendre toutes les mesures raisonnables pour les atténuer à des niveaux acceptables.

#### Évaluation, élimination et contrôle des dangers

#### 1.1 Évaluation des dangers

- 1. Un employeur doit accéder au lieu de travail et déterminer les dangers actuels ou possibles avant le début des travaux sur le lieu de travail.
- 2. Un employeur doit préparer un rapport des résultats de l'évaluation des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers déterminés.
- 3. Un employeur doit s'assurer que la date à laquelle l'évaluation des dangers est préparée ou révisée est consignée dans le rapport.
- 4. Un employeur doit s'assurer que l'évaluation des dangers est effectuée :
  - à des intervalles raisonnablement possibles afin de prévenir la dégradation des conditions de travail non sécuritaires et malsaines;
  - lorsqu'un nouveau processus de travail entre en vigueur;
  - lorsqu'un processus de travail ou une tâche est modifié;
  - avant la construction d'un nouveau lieu de travail.



#### Participation des employés

- 1. Dans la mesure du possible, un employeur doit impliquer les employés concernés dans l'évaluation des dangers et les mesures de contrôle ou d'élimination des dangers déterminés.
- 2. Un employeur doit s'assurer que tous les employés concernés par les dangers déterminés dans un rapport d'évaluation des dangers sont informés des dangers et des méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer les dangers.

#### 1.2 Élimination et contrôle des dangers

- 1. Si un danger actuel ou possible pour les employés est déterminé dans le cadre d'une évaluation des dangers, un employeur doit prendre des mesures conformes à la présente section pour :
- i. éliminer les dangers;
- ii. si l'élimination n'est pas possible, contrôler le danger.
- 2. Dans la mesure du possible, un employeur doit éliminer ou contrôler un danger par l'utilisation de mesures d'ingénierie.
- 3. Si un danger ne peut pas être éliminé conformément à la sous-section 2, l'employeur doit utiliser des mesures administratives afin d'atténuer le danger au niveau le plus bas raisonnablement possible.
- 4. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2 ou 3, l'employeur doit s'assurer que l'équipement de protection individuelle approprié est utilisé par les employés concernés par le danger.
- 5. Si le danger ne peut pas être éliminé ou contrôlé conformément aux sous-sections 2, 3 ou 4, l'employeur peut utiliser une combinaison de mesures d'ingénierie et de mesures administratives ou un équipement de protection individuelle si le fait d'utiliser une combinaison de mesures présente un risque plus élevé.

#### Exemple de détermination et de contrôle d'un danger

Un concierge doit nettoyer un graffiti sur un casier. Le produit qu'il prévoit utiliser est un aérosol nommé *Graffiti Remover*. La dernière fois que le concierge a utilisé ce produit dans des conditions semblables, il a souffert d'un mal de tête et de nausée. Que doit-on faire?

**Première étape :** Déterminer le danger. Manifestement, cette utilisation de ce produit particulier cause un risque pour la santé et la sécurité du concierge en raison de l'inhalation des vapeurs de l'aérosol.



**Deuxième étape :** Évaluer le danger. Comment savoir si ce danger est sérieux? Consulter la FDS pour obtenir plus de renseignements. Les fiches de données de sécurité (FDS) devraient vous indiquer comment éliminer ou atténuer le danger.

**Troisième étape :** Signaler le danger. À qui signaler le danger? Remplir le formulaire de signalement des dangers et le remettre à votre superviseur direct.

**Quatrième étape :** Éliminer ou atténuer le danger. Voici les options possibles :

- Trouver un autre produit qui ne dégage pas de vapeurs toxiques.
- Fournir une forme de ventilation qui atténuera le danger à un niveau acceptable.
- Fournir au concierge un équipement de protection individuelle approprié et lui offrir une formation sur l'utilisation adéquate. Consulter la FDS afin de déterminer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) nécessaire.

Rappel: Un suivi est nécessaire dans le cadre du processus d'atténuation.

#### 1.2.1 Conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers

La conformité en matière de détermination et de contrôle des dangers est jugée en fonction d'une norme de *prévention*. Voici les questions qu'un inspecteur du gouvernement pourrait poser :

- Les inspections et les relevés sur place sont-ils effectués régulièrement sur le lieu de travail?
- Les dangers possibles et les risques inhérents pour la sécurité sont-ils déterminés et indiqués aux employés?
- Des processus de travail et des mesures de contrôle sont-ils en place pour atténuer ou éliminer les dangers possibles et les risques pour la sécurité?
- Y a-t-il une supervision et une direction adéquates sur place si le danger présente un risque élevé?
- Tient-on suffisamment compte de l'âge et de l'état du lieu de travail et de l'équipement utilisé?
- Des vérifications approfondies périodiques sont-elles effectuées afin de déterminer si on fait preuve de diligence raisonnable?
- Les employés participent-ils activement à la détermination et au contrôle des dangers?
- L'évaluation des dangers est-elle rédigée et accessible aux employés du lieu concerné par le danger?
- Le plus grand nombre possible de dangers ont-ils été éliminés ou contrôlés?
- Des mesures de contrôle appropriées ont-elles été déterminées et élaborées pour chaque danger?

Si la réponse aux questions ci-dessus est OUI, il y a conformité.



Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles prouvent la conformité en s'assurant que :

- les employés sont protégés des dangers possibles grâce à l'utilisation de mesures raisonnables visant à éliminer ou à atténuer les dangers;
- des évaluations des dangers associés à un poste sont effectuées pour les postes comportant des risques plus élevés;
- les évaluations médicales requises sont effectuées;
- l'ÉPI approprié est utilisé;
- les mesures de contrôle fonctionnent;
- la formation appropriée est donnée aux employés afin qu'ils soient compétents pour effectuer les travaux dangereux;
- du temps est donné régulièrement pour les évaluations des dangers du lieu de travail;
- un processus est en place pour recevoir les commentaires des employés au sujet de gestes ou de conditions spécifiques qui devraient être surveillés en raison du danger qu'ils représentent;
- une rétroaction immédiate est donnée aux employés lorsque des gestes ou des conditions non sécuritaires sont déterminés;
- un suivi est effectué en ce qui concerne les mesures correctives et les méthodes convenues pour prévenir les dangers.

À la suite de leur orientation, les employés devraient connaître ce qui suit :

- Les risques de leur lieu de travail.
- Les dangers physiques et pour la santé de leur lieu de travail.
- Les pratiques de travail sécuritaires de base de toute tâche dangereuse qu'ils exécutent.

#### 1.2.2 Contrôle d'urgence des dangers

Si des mesures d'urgence sont nécessaires pour contrôler ou éliminer un danger qui présente un risque pour la sécurité ou la santé des employés :

- Seuls les employés compétents pour corriger la condition et le nombre minimal d'employés nécessaires pour corriger la condition peuvent être exposés au danger.
- Tous les efforts possibles doivent être déployés pour contrôler le danger pendant que la condition est corrigée.



### II. Lignes directrices pour satisfaire aux exigences règlementaires

Le processus de détermination, d'évaluation, de signalement et d'atténuation des dangers est communément appelé la gestion des risques. Pour satisfaire aux exigences règlementaires, chaque lieu de travail doit mettre en œuvre un programme systématique et permanent de gestion des risques utilisant des rapports sur les dangers, des inspections sur place, des évaluations des dangers associés à un poste et des analyses des dangers liés à une tâche. Il ne faut pas attendre qu'un accident survienne. Bien que la détermination des dangers soit l'une des parties les plus complexes et couteuses en temps d'un programme de santé et de sécurité au travail, elle est l'une des étapes les plus importantes.

#### 1) Détermination des dangers

#### 1.1 Les dangers sont souvent regroupés en trois catégories :

#### a) Les dangers physiques

- Soulever et manipuler des charges comme la manipulation de matériaux
- Faire des mouvements très répétitifs
- Risques de glisser ou de trébucher
- Déplacer des pièces de machinerie comme des courroies, des volants et des bouts rétreints
- Travailler en hauteur comme sur une mezzanine, sur un toit ou sur une plateforme de travail élévatrice.
- Systèmes pressurisés comme la tuyauterie, les cuves et les chaudières
- Utilisation de véhicules
- Incendie
- Électricité comme le câblage électrique de piètre qualité, les cordons usés et le risque de courant électrique élevé
- Bruit excessif provenant par exemple des outils portatifs, des compresseurs et des moteurs
- Éclairage inadéquat
- Températures extrêmes
- Vibrations
- Violence au travail
- · Conditions en milieu de travail

#### b) Les dangers chimiques

- Produits chimiques comme l'acide sulfurique et le solvant
- Poussières provenant du meulage, du sablage et du retrait de l'amiante
- Émanations comme les émanations de soudure



 Vapeurs et brumes provenant par exemple des solvants, des produits de nettoyage et de la peinture au pistolet

#### c) Les dangers biologiques

- Champignons, bactéries et moisissures
- Sang et fluides corporels
- Eaux usées

#### 1.2 Les trois sources de danger :

#### a) Les personnes

Le manque de formation, la mauvaise communication ou d'autres facteurs peuvent entrainer un comportement qui est une source de danger.

#### b) L'équipement et les matériaux

L'équipement, les outils et les matériaux utilisés dans le processus de travail peuvent être des sources de danger. Certains articles sont intrinsèquement dangereux et d'autres deviennent dangereux au fil du temps en raison d'un entretien, d'un entreposage ou d'une élimination inadéquats.

#### c) L'environnement

Le lieu de travail général, y compris les facteurs comme la disposition de l'installation, la ventilation et l'éclairage, les planchers et autres variables peuvent constituer des sources de danger.

#### 1.3 Les quatre processus que le conseil scolaire utilisera pour déterminer les dangers :

- Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité
- Inspections
- Vérifications du conseil scolaire
- Évaluations en milieu de travail



#### 1.3.1 Préoccupations et commentaires des employés en matière de santé et de sécurité

Les dangers peuvent être déterminés à la suite des éléments suivants :

- Les commentaires des employés concernant les dangers auxquels ils sont exposés lorsqu'ils exécutent des tâches ou des activités particulières. Souvent, la personne qui en connait le plus au sujet des dangers d'un travail est la personne qui exécute ce travail. Il s'agit d'une partie intégrante du processus d'évaluation des dangers associés à un poste.
- Préoccupations exprimées par les employés.
- Problèmes discutés lors des formations en cours d'emploi ou découlant du partage des expériences relatives aux dangers des autres lieux de travail.
- Analyse des demandes d'indemnité pour accident du travail avec perte de temps.
- Analyse des formulaires de signalement des dangers (voir les *Formulaires* à la fin de cette section).
- Évaluations médicales pour les employés, comme l'exige la loi.
- Résultat d'un accident ou d'un incident. Voir la section 12 du manuel : Signalement des accidents et des incidents et enquête.

Évidemment, il y a un large éventail de méthodes pour déterminer les dangers auxquels les employés peuvent être exposés dans leur milieu de travail. Pour satisfaire aux exigences règlementaires, la direction d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire preuve de diligence dans l'exploration de chaque possibilité d'atténuer le risque de blessure ou de problème de santé. Toutes les sources ci-dessus doivent être utilisées régulièrement.

Chaque employé doit être encouragé à revoir régulièrement les tâches qu'il exécute sur le plan de la sécurité. Ce processus est nommé l'analyse des dangers liés à une tâche. Lorsque les dangers sont déterminés, il est plus facile d'élaborer des pratiques de travail sécuritaires.

#### Évaluations médicales

Des évaluations médicales spéciales peuvent être requises par la loi dans certaines circonstances. Le conseil scolaire déterminera, dans le cadre du processus d'évaluation des dangers, les postes dont les titulaires devront subir une évaluation médicale spéciale. Tous les employés concernés seront informés par le conseil scolaire.

Le conseil scolaire déterminera le processus relatif au moment et à la façon dont les évaluations de l'état de santé sont effectuées et le conseil scolaire peut orienter les employés vers des médecins particuliers. La portion de l'examen médical de l'évaluation ne doit être réalisée que par un médecin.



#### 1.3.2 Inspections

#### a) Inspections par le gouvernement

Le gouvernement a le droit d'inspecter le lieu de travail. En vertu de l'*Alberta Occupational Health and Safety Act*, de ses Règlements et du Code, un agent détient un grand nombre de pouvoirs et peut faire ce qui suit :

- Entrer dans tout lieu de travail à toute heure raisonnable pour procéder à une inspection.
- Demander à la direction d'école ou au chef de service ne travaillant pas dans les écoles de fournir des dossiers, des livres, des plans ou d'autres documents liés à la santé et à la sécurité des employés, les examiner, les copier ou les retirer, ou les emporter temporairement afin d'en faire des copies.
- Inspecter, saisir ou prendre des échantillons de tout matériel, produit, outil, appareil ou équipement fourni, utilisé ou trouvé dans le lieu de travail qui fait l'objet d'une inspection.
- Faire des essais et prendre des photographies ou des enregistrements dans tout lieu de travail.
- Interroger et obtenir des déclarations des employés sur le lieu de travail.
- Cesser le travail si, selon l'avis de l'agent, il n'est pas sain ou sécuritaire, ou s'il peut présenter un risque pour les employés.
- Ordonner à la direction d'école ou au chef de service ne travaillant pas dans les écoles de prendre des mesures spécifiques pour s'assurer que le travail sera exécuté de manière saine et sécuritaire.

Il est illégal de nuire à un agent dans l'exercice des pouvoirs mentionnés ci-dessus.

Chaque fois qu'on procède à une inspection de santé et de sécurité au travail, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit aviser un agent de santé et de sécurité du conseil scolaire immédiatement. Si une direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles a des préoccupations au sujet d'une inspection du lieu de travail effectuée par un agent et ne peut pas les résoudre avec l'agent, il doit informer son superviseur immédiat et un agent de santé et de sécurité du conseil scolaire.

Une inspection par le gouvernement ne doit pas être considérée comme une intrusion, mais plutôt comme une autre forme d'assurance.

- Si l'inspecteur détermine qu'il y a non-conformité avec un ou plusieurs règlements, une ordonnance sera émise pour déterminer le danger et indiquer la mesure corrective.
- Si l'inspecteur rédige un rapport favorable sur le lieu de travail, cela ne signifie pas nécessairement que le lieu de travail est sécuritaire et exempt de tout danger. Les



- inspections tendent à déterminer les conditions non sécuritaires plus facilement que les comportements non sécuritaires.
- Puisque la plupart des causes majeures des accidents du travail sont entrainées par des comportements professionnels non sécuritaires, il est important pour la direction d'école et le chef de service ne travaillant pas dans les écoles d'établir et de suivre un calendrier régulier d'inspections du lieu de travail.

#### b) Inspections internes du lieu de travail

Pour le conseil scolaire, les inspections régulières du lieu de travail constituent l'une des manières les plus efficaces de déterminer les dangers. Les directions d'école ou les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent s'assurer que les inspections prévues sont effectuées annuellement, et plus fréquemment s'il y a de graves dangers à surveiller. La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit déterminer **le moment** où ces inspections auront lieu, **les processus** qui seront impliqués dans la réalisation de ces inspections et **les personnes** qui participeront au processus. Plus l'installation est vaste et complexe, plus la participation des employés peut être grande; p. ex. les plus grandes écoles disposant de laboratoires d'ÉPT, de laboratoires de sciences, etc. comparativement aux petites écoles primaires (voir l'Annexe I – Effectuer des inspections)).

Des inspections non prévues du conseil scolaire sont également réalisées par l'équipe de sécurité du conseil scolaire. Une inspection ponctuelle est une façon de nous assurer que nos sites satisfont aux normes actuelles. Il s'agit d'une excellente occasion de dialogue entre le personnel du site et l'équipe de sécurité du conseil scolaire. Ces inspections ne doivent pas être considérées comme punitives, mais comme une occasion d'apprentissage.

#### 1.3.3 Vérifications par le conseil scolaire

Les vérifications sont un outil complet et objectif pour vérifier que les systèmes de sécurité au travail fonctionnent réellement comme prévu et satisfont aux exigences règlementaires. Les vérifications peuvent être faites par le personnel du conseil scolaire ou par un entrepreneur tiers. Une vérification par le conseil scolaire sera effectuée régulièrement afin d'aborder les rôles et les mesures de tous les employés et d'évaluer la conformité en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble du conseil scolaire. Les principaux groupes cibles pour les vérifications internes sont les écoles avec de nouveaux employés au poste de direction d'école et les écoles qui n'ont pas atteint les normes du conseil scolaire lors d'une inspection ponctuelle.

#### 1.3.4 Évaluations en milieu de travail

Les évaluations des dangers en milieu de travail, comme celles pour le bruit ou la qualité de l'air, peuvent indiquer non seulement d'où proviennent les problèmes dans le lieu de travail qui surpassent les lignes directrices relatives à l'exposition, mais également combien d'employés peuvent être touchés. Pour



obtenir plus de renseignements au sujet des évaluations du bruit, consulter la section 8 du manuel, Préservation de l'ouïe. Pour obtenir des renseignements au sujet des évaluations visant la surveillance de la qualité de l'air et autres préoccupations environnementales au travail, les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité du conseil scolaire.

#### 2) Évaluation et classification des dangers

L'objectif de l'évaluation ou de la classification des dangers est d'établir des priorités dans les préoccupations en matière de dangers et ainsi, s'assurer que l'intervention correspond au risque. Certains des dangers qui sont déterminés sur le lieu de travail représenteront un risque élevé et doivent être classés en premier, puis traités en urgence. D'autres représenteront un risque faible et une faible probabilité; les personnes qui y sont exposées pourraient simplement en être informées.

Pour toute situation dangereuse, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Quel préjudice peut-elle causer aux employés, aux élèves ou aux visiteurs?
- Comment la personne est-elle protégée contre ce préjudice?
- Le danger peut-il être retiré?
- L'exposition de la personne peut-elle être réduite ou éliminée?

Un système de classification des dangers peut également aider à prendre ces décisions.

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent travailler avec les employés du secteur faisant l'objet d'une évaluation, car ils sont les plus familiarisés avec les dangers du travail.

Les dangers peuvent être classés comme élevés, moyens ou faibles.

#### Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès, la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'un équipement et de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

**Exemple 1:** Un dispositif de protection manguant sur un banc de scie.

Mesure : L'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection.

**Exemple 2 :** Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction.

Mesure: Cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos.



#### Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entrainant une incapacité *temporaire* et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

**Exemple 1:** Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette.

Mesure : Placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible.

**Exemple 2 :** Un plan de marche brisé au bas d'un escalier.

Mesure: Placer des affiches d'avertissement et laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation.

#### Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie mineure *n'entrainant pas d'incapacité* et/ou des dommages non perturbateurs à la propriété.

**Exemple 1:** Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

Exemple 2 : Un concierge utilise des produits nettoyants doux sans ventilation adéquate.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour préciser une classification de dangers spécifique, veuillez communiquer avec un agent de la santé et de la sécurité.

Certaines normes liées aux activités à risque élevé sont établies spécifiquement par les règlements :

**Exemple:** Si des employés doivent travailler dans un espace clos, le Code et les règlements de l'*Occupational Health and Safety Act* exigent qu'un code de pratique et une orientation soient fournis à tous les employés qui entrent dans un espace clos.

N'oubliez pas : Afin de satisfaire aux lois et de faire preuve de diligence raisonnable, toutes les évaluations et les analyses des dangers doivent être documentées. (Voir les Formulaires à la fin de cette section).

#### 3) Signalement des dangers

Le signalement des dangers doit être utilisé pour avertir les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles de toute condition ou procédure de travail dangereuse constatée quotidiennement par les employés et les autres personnes présentes sur le lieu de travail. Le signalement des dangers comble les lacunes entre les inspections régulières, ce qui permet aux directions d'école et aux chefs de service ne travaillant pas dans les écoles d'être mis au courant des dangers au moment où ils surviennent sur le lieu de travail et de les traiter. Il permet également de déterminer les accidents évités de justesse qui doivent également être documentés en vertu de la loi. (Voir la section 12, Signalement des accidents et des incidents et enquête).

Les employés, les bénévoles, les entrepreneurs et les sous-traitants doivent informer la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles directement, ou le faire par l'entremise de leur



superviseur immédiat, de tout danger qu'ils constatent en remplissant un formulaire de signalement des dangers. Le rapport de signalement des dangers, qui est disponible à la fin de la présente section (*Formulaires*), doit être utilisé pour signaler des dangers.

Ce rapport doit être signé par la personne qui le remplit et par la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles qui effectue l'enquête de suivi. La personne qui a rempli le formulaire doit être informée du résultat.

Tous les dangers **élevés** et **moyens** signalés doivent immédiatement faire l'objet d'une enquête et être contrôlés. Ils doivent également être entrés dans le système électronique de signalement des accidents et des incidents. Cela satisferait aux exigences règlementaires concernant le signalement des accidents évités de justesse.

Les rapports de signalement des dangers remplis doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

#### 4) Atténuation des dangers

Il existe trois approches de base pour atténuer ou contrôler les dangers :

- Mesures d'ingénierie
- Mesures administratives
- Équipement de protection individuelle.

#### a) Mesures d'ingénierie

Les mesures d'ingénierie suivantes utilisent une approche préventive, qui aide à réduire les blessures aux employés, aux visiteurs, aux bénévoles et aux élèves, ainsi que les pratiques de travail inefficaces :

#### Élimination

Le retrait complet du danger.

#### Substitution

Cette méthode est utilisée fréquemment avec les produits chimiques dangereux.

Exemple: Plusieurs produits chimiques d'entretien ont été remplacés par d'autres produits sans danger, p. ex. l'eau de Javel – un désinfectant – a été remplacée par des bactéricides non toxiques à base d'ammonium quaternaire.

Changement de processus ou modification apportée à un processus



Exemple : Utilisation de microéchantillons de produits chimiques pour les expériences scientifiques, ce qui minimisera le risque possible d'effets néfastes.

#### Ventilation

Cela peut comprendre une ventilation par aspiration ou par dilution locale ou générale. Le terme « locale » signifie un appareil ou un lieu spécifique. La ventilation générale est utilisée pour contrôler la qualité de l'air dans une pièce ou une zone complète.

Exemples : Les hottes aspirent les vapeurs, ce qui minimise l'exposition aux matières toxiques; le système de dépoussiérage retire la sciure de bois dans un laboratoire de travail du bois.

#### Isolation

Cela comprend des méthodes de confinement et de contrôle spéciales pour les dangers uniques qui exigent de séparer les employés du danger.

Exemple : Confiner un danger avec du plexiglas, utiliser les dispositifs de protection sur la machinerie.

#### b) Mesures administratives

#### Entretien préventif

L'entretien préventif est une procédure ou une pratique qui implique l'inspection et l'entretien réguliers de l'équipement ou de la machinerie avant son utilisation. En remplaçant les pièces usées avant leur défaillance, le risque de perte ou de blessure peut être considérablement réduit.

#### Entretien ménager

Un mauvais entretien ménager entraine une augmentation des accidents et des blessures et une diminution de la productivité. Cela peut être aussi dommageable que le plus grave des accidents. Le terme *entretien ménager* représente plus que le simple nettoyage. L'entretien ménager est un agencement ordonné de travaux, d'outils, d'équipement, d'installations d'entreposage et de fournitures.

Un bon entretien ménager doit être prévu et encouragé aussi prudemment et entièrement que toute autre activité touchant ou exigeant la participation et la coopération de tous les employés et élèves.

#### Contrôle des achats

Les mesures de santé et de sécurité doivent toujours être appliquées à l'acquisition de biens ou de services. Les meilleurs achats ne sont pas les moins dispendieux, mais ceux qui seront rentables et qui ne causeront pas de préjudice aux employés ou à d'autres personnes, à la propriété ou aux biens immobiliers matériels. Parfois, acheter des quantités limitées peut réduire le gaspillage causé par la fin de la durée de conservation.



#### Affiches

Les affiches doivent être utilisées pour rappeler les règles et règlements fondamentaux, afin d'aider les employés à se conformer aux exigences procédurales à risque élevé et de renforcer les règles et règlements écrits au point de contrôle.

#### Horaire des employés

Les tâches doivent être assignées de manière à minimiser l'exposition des employés aux dangers.

#### • Installation de systèmes d'avertissement et d'alerte

Les systèmes d'alerte sont utilisés pour informer les employés des situations d'urgence qui pourraient survenir dans l'ensemble du lieu de travail.

#### c) Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Puisque l'ÉPI est la dernière ligne de défense, il est extrêmement important qu'il soit bien utilisé et conformément aux normes établies. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section 7, Équipement de protection individuelle dans le présent manuel.

#### 5) Évaluations des dangers associés au poste

Les tâches du conseil scolaire sont classées selon les catégories représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction d'une matrice qui tient compte de la *gravité* (conséquences possibles de l'exposition), de la *probabilité* (probabilité qu'un accident se produise) et de la *fréquence* (degré d'exposition au danger).

- Le continuum qui est utilisé concernant la gravité de la tâche est fondé sur les conséquences possibles de l'exposition et va de faible (blessure mineure) à moyen (blessure avec perte de temps) à élevé (blessure catastrophique).
- Le continuum qui est utilisé concernant la probabilité qu'un incident dangereux survienne est fondé sur les occurrences prévues et va de faible (peu probable) à moyen (possible) à élevé (très probable).
- Le continuum qui est utilisé concernant la fréquence de la tâche va de faible (rarement [mensuel]) à moyen (souvent [hebdomadaire]) à élevé (régulièrement [quotidien]).

Chaque tâche du conseil scolaire a été classée dans une catégorie de tâche représentant un danger faible, moyen ou élevé en fonction des descriptions ci-dessus et des tableaux ci-dessous :

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de danger pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, la **gravité** (G) des conséquences associées au danger, la **probabilité** (P) de l'occurrence d'un incident ou d'une blessure et la **fréquence** (F) de l'exposition au danger sont déterminées. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'un risque *faible, moyen ou élevé*.



Conséque	ence possible du danger	Probabilité d'occurrence du risque			
Valeurs	Gravité (G)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+ F)	Risque	
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par année)	3	Faible (F) – Peu probable
2	Grave (perte de temps)	Possible	Souvent (hebdomadaire à mensuel)	4-6	Moyen (M) – Probabilité raisonnable
3	Blessure catastrophique (incapacité permanente)	Très probable	Régulièrement (quotidien)	7-9	Élevé (E) – Très probable

Remarque : Il faut être très prudent lors de l'atténuation d'un risque élevé. Cela peut comprendre la consultation de votre équipe de santé et de sécurité au travail avant de commencer le retrait ou l'atténuation du danger.

# III. Exigences en matière de formation

Tous les employés, nouveaux ou actuels, doivent recevoir une formation afin de bien comprendre la détermination et le contrôle des dangers de leur lieu de travail.

La formation doit avoir lieu:

- à intervalles réguliers;
- lorsque de nouveaux processus de travail ou équipements sont mis en place dans le lieu de travail.

#### 1) Processus de mise en œuvre

#### a) Pour commencer

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent déterminer les problèmes de santé et de sécurité en effectuant ce qui suit :

- Revoir et modifier les évaluations des dangers associés au poste avec les employés occupant des postes à risque plus élevé et établir un calendrier de réévaluation.
- Former les employés en matière de techniques de détermination et de signalement des dangers.



- S'assurer que les employés qui effectuent le même travail se consultent en matière de détermination des dangers associés au travail.
- Organiser le soutien des superviseurs ou des consultants au besoin.
- Attribuer la responsabilité d'enquêter sur les dangers signalés et de corriger la situation.

#### b) Activités permanentes

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire ce qui suit :

- Pour toutes les tâches présentant un risque plus élevé, revoir l'analyse des dangers liés à une tâche remplie et les pratiques de travail sécuritaires connexes.
- Réévaluer les évaluations des dangers associés au poste périodiquement (une fois par année) ou chaque fois qu'on apporte un changement qui affecte considérablement la santé et la sécurité de l'employé qui exécute le travail.
- S'assurer que tous les documents de signalement des dangers sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence, de suivi et de révision.
- Inclure la détermination des dangers ou des dangers possibles dans les routines quotidiennes.
- S'assurer que toutes les étapes sont suivies en ce qui concerne le SIMDUT et le TMD, comme décrites dans la section 6, Dangers chimiques, y compris un examen et un suivi dans les zones où des améliorations sont nécessaires.
- Effectuer des évaluations régulières dans les zones précises où des dangers ont été constatés et dans les endroits exigés par la loi, p. ex. bruit, surveillance de la qualité de l'air, déchets.
- Surveiller pour s'assurer que tous les employés appliquent l'information en santé et sécurité à leur emploi.
- Prévoir des inspections annuelles. Les évaluations des dangers doivent être effectuées régulièrement, même lorsque rien n'a changé. Cela permet de s'assurer que les employés suivent les procédures adéquates et que l'équipement est en bon état de fonctionnement. Les inspections peuvent être nécessaires plus fréquemment si des dangers ou des problèmes particuliers doivent être surveillés.
- Augmenter constamment le nombre d'employés formés qui sont disponibles pour participer à l'équipe d'inspection. Il est important d'amener de nouveaux membres dans cette équipe, qui apportent une nouvelle perspective au processus d'inspection.
- Demander à tous les membres de l'équipe d'évaluer et de critiquer le processus d'inspection. Incorporer les changements appropriés afin d'assurer l'amélioration continue.
- S'assurer que tous les rapports d'inspection et les plans d'action de suivi sont classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail sur le lieu de travail aux fins de référence et de révision.



#### c) Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale.

Certains dangers exigent une mesure de la part du service d'entretien, mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.

À noter que le service d'entretien reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles. Il est essentiel que les demandes de service (DS) envoyées par courriel à <u>la personne responsable des opérations</u> fournissent les renseignements nécessaires pour déterminer la nature et l'urgence du danger. Utiliser la « description longue » pour décrire le danger de façon complète.

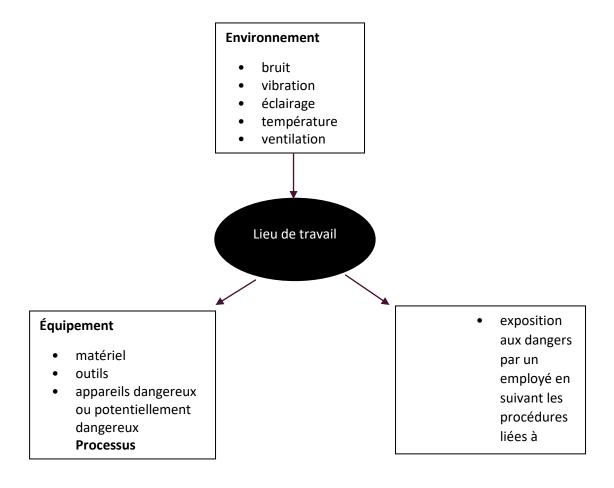
Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du service d'entretien. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la DS doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate de la part du service d'entretien. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entrainer des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.



# Annexe I : Effectuer des inspections internes du lieu de travail

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est responsable et doit établir le moment, la portée et les objectifs de l'inspection et du processus selon lequel l'inspection sera effectuée.

Les trois facteurs suivants doivent être pris en compte lors des inspections :



Les inspections prévues aident à déceler ce qui suit :

- Les problèmes d'équipement avant qu'une perte ne survienne.
- L'usure et la mauvaise utilisation sont les deux principales causes d'accidents. Les inspections aident à déterminer lorsque l'équipement et les installations atteignent un état non sécuritaire.
- Les gestes appropriés et/ou non sécuritaires ou inférieurs aux normes effectués par les employés.
- Les employés n'apprennent pas ou ne se souviennent pas toujours comment faire le travail correctement. Les inspections peuvent permettre de découvrir des pratiques et des conditions inférieures aux normes. Elles pourraient indiquer une mauvaise connaissance ou une motivation insuffisante.
- Tout changement dans l'environnement de travail, positif ou négatif.



- Les processus sont souvent modifiés pour utiliser des matériaux plus récents ou différents. Le roulement des employés entraine des changements fréquents. La plupart des changements sont progressifs et leurs effets cumulés passent inaperçus jusqu'à ce qu'ils causent des problèmes majeurs.
- Les superviseurs efficaces accordent autant d'attention au rendement positif qu'au rendement inférieur aux normes. Les inspections offrent une excellente occasion de noter et de renforcer les facteurs positifs, comme un bon entretien ménager, l'utilisation constante de l'équipement de protection individuelle, le respect des pratiques appropriées et les gestes et conditions connexes.
- Les mesures correctives appropriées sont prises relativement aux dangers qui ont été déterminés et signalés.
- Si la mesure de l'école ou du service n'a pas traité le danger, un suivi peut être nécessaire pour demander une mesure de la part du conseil scolaire.
- Les problèmes possibles.
- On ne tient pas compte de tous les problèmes possibles au moment de la planification d'une nouvelle installation ou d'une modification. Les dangers peuvent même être négligés pendant une analyse de la sécurité. L'inspection permet une contrevérification de la surveillance.

Les inspections prévues fournissent également aux superviseurs un aperçu des éléments suivants :

- Conformité de l'entretien préventif.
- Efficacité de l'aménagement des lieux.
- Ordre du lieu de travail.
- Contrôle des déchets et des dommages.
- Sécurité des zones de travail.

Finalement, les inspections démontrent l'engagement du conseil scolaire et la valeur qu'il accorde au programme de santé et de sécurité au travail en vérifiant la sécurité du lieu de travail. Les inspections prévues peuvent prendre les différentes formes suivantes :

- Inspections de l'entretien ménager
- Inspections de l'entretien préventif
- Inspections générales de santé et sécurité
- Inspections imposées par la loi, p. ex. ascenseurs, chaudières, appareils sous pression, extincteurs
- Inspections avant l'utilisation, p. ex. nouvel équipement, retour d'une chaudière après un entretien

Les formulaires d'inspection du lieu de travail ont été élaborés et doivent être utilisés dans le cadre des inspections prévues (voir Formulaires). Une fois remplis, les formulaires d'inspection du lieu de travail doivent être conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ils fournissent non seulement un registre du processus d'inspection, mais une référence pour les inspections à venir.



Certains éléments de l'inspection de l'installation sont réalisés par le conseil scolaire. Les ascenseurs, les monte-escaliers, l'équipement d'urgence en cas d'incendie, les systèmes d'alarme, l'équipement de gymnastique, les structures de terrain de jeu et les monte-charges sont inspectés régulièrement par le service d'entretien du conseil scolaire. Les dossiers de ces inspections sont conservés par le service d'entretien et sont accessibles, au besoin, dans le cadre du processus de vérification.

#### Responsable de l'inspection

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est le responsable de l'inspection en raison de sa connaissance de l'installation et des activités exercées dans le lieu de travail.

Le rôle du responsable n'est pas nécessairement de faire l'enquête, mais de faciliter le processus d'inspection. Le responsable doit concentrer ses efforts à s'assurer que l'inspection est effectuée de manière approfondie et impartiale, que tout employé peut participer à la discussion sur les constatations et sur les recommandations et que la connaissance spécialisée est demandée au personnel du conseil scolaire et obtenue, au besoin.

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles sera également responsable de communiquer les constatations et les recommandations aux employés et de s'assurer que les mesures correctives sont mises en place au besoin.

#### Approche d'équipe

Selon la taille de l'installation et la portée des exigences de l'inspection, la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles peut ajouter des membres d'équipe ou des membres responsables délégués pour participer au processus d'inspection. Il est vraiment crucial que la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles implique les employés ayant une expertise dans les zones précises. Des représentants des groupes d'employés de conciergerie, d'enseignement et de supervision peuvent faire partie d'une équipe d'inspection.

Une équipe composée de membres de zones aussi différentes que possible aidera à veiller à ce que les différents points de vue soient représentés et que tous les dangers majeurs soient inspectés. En plus des inspections de l'installation physique, l'équipe peut se pencher sur tous les postes et processus de travail du lieu de travail et en particulier, les tâches et les postes présentant un danger élevé. L'expertise du conseil scolaire peut être utilisée en cas de danger particulier dont l'équipe d'inspection se préoccupe. Par exemple, les agents de la santé et de la sécurité du conseil scolaire, le personnel d'entretien, le superviseur d'ÉPT ou le consultant en sciences

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles est responsable de s'assurer que les membres de l'équipe sont au courant des attentes du conseil scolaire en matière de santé et de sécurité au travail et qu'ils ont accès aux renseignements pertinents.



#### Procédure d'inspection

Les dossiers des inspections terminées peuvent s'avérer un outil important et doivent être classés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail. Ces dossiers ont établi des préoccupations par le passé et démontrent les éléments auxquels les anciennes équipes d'inspection se sont consacrées et les zones qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection. Le rapport d'inspection peut attirer l'attention sur des dangers possibles, mais l'équipe ne doit pas simplement répéter ou copier les inspections précédentes. Les rapports d'inspection précédents doivent être utilisés pour déterminer si les recommandations ont été mises en œuvre et si les dangers ont été traités.

Passer en revue tous les rapports d'accident et d'incident depuis la dernière inspection afin de confirmer que des mesures correctives ont été mises en œuvre.

L'inspection doit suivre ces étapes de base :

- Préparer un plan d'étage de la zone faisant l'objet de l'inspection, indiquant les dangers connus et les secteurs particuliers à inspecter, p. ex. entreposage d'un produit chimique dangereux, machinerie particulière. Le plan d'étage indiquant les dangers doit être conservé pour les prochaines inspections. Inclure les secteurs d'utilisation générale comme les stationnements, les salles du personnel, les aires d'entreposage et les vestiaires.
- Écouter les préoccupations des employés. Interroger les employés qui occupent des postes présentant un danger élevé.
- Utiliser les formulaires d'inspection pour consigner l'information clairement et immédiatement.
- Lorsque c'est possible, observer les employés exécutant des tâches dangereuses.
- Passer en revue les dossiers pertinents, comme les demandes d'entretien ou les registres d'inventaire des produits chimiques dangereux.
- Observer les éléments en hauteur et hors de portée, p. ex. les armoires, les pièces fermées.
- Déceler les conditions de travail non sécuritaires, notamment l'encombrement inutile qui crée un danger possible.
- Prendre des mesures immédiates temporaires si un risque grave est trouvé, p. ex. une corde autour d'un secteur, des affiches d'avertissement, de l'équipement de verrouillage.
- Porter une attention particulière aux éléments les plus susceptibles de créer un danger possible en raison d'une charge, de l'usure, d'un impact, de la vibration, de la corrosion, d'une réaction chimique, d'une mauvaise utilisation, du bruit, de l'énergie, des conditions météorologiques, de la chaleur, du froid, de l'électricité, des radiations ou de la pression.
- Évaluer les contrôles du danger (mesures d'ingénierie, mesures administratives, procédures de travail sécuritaires, équipement de protection individuelle).
- Dans la mesure du possible, déterminer la cause des conditions dangereuses déterminées au cours de l'inspection et classer le danger selon sa gravité.



#### Suivi de l'inspection

Tous les dossiers d'inspection, y compris les listes de vérification, les feuilles de travail, les notes, les procès-verbaux des réunions, les rapports, etc. doivent être classés et conservés dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Un rapport des constatations et des recommandations doit être examiné par la direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles, et partagé avec tous les employés pertinents. Les dangers graves doivent être traités immédiatement. Il est impératif que des mesures locales soient prises afin d'atténuer ou d'éliminer le danger, même si une demande de service (DS) a été soumise. Des mesures correctives doivent être mises en œuvre pour tous les dangers déterminés et un plan d'action doit être mis en place afin d'assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre.

Le plan d'action doit comprendre les éléments suivants :

- Établissement de la priorité des dangers déterminés.
- Échéancier pour la mesure corrective (temporaire ou permanente).
- Liste des personnes concernées par la mesure corrective.
- Façon dont la mesure corrective sera mise en œuvre, p. ex. ordres de travail.
- Processus de suivi si la mesure corrective n'est pas mise en œuvre.

#### Parfois, les mesures correctives :

- ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de restrictions financières;
- résolvent un problème, mais en créent un autre;
- ne fonctionnent pas;
- atténuent le problème, mais ne le corrigent pas complètement;
- ont très bien fonctionné et peuvent être utilisées pour d'autres problèmes.

Les dangers déterminés comme présentant un risque élevé doivent être traités. Il est essentiel que les directions d'école ou les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles classent les dangers de manière appropriée (voir page 3.8) afin de permettre à un nombre limité de ressources du conseil scolaire de se concentrer sur les besoins prioritaires.

Les mesures correctives entreprises pour contrôler les dangers doivent être partagées et communiquées à tous les employés.



# Annexe II : Évaluations des dangers associés à un poste du conseil scolaire

Veuillez ajouter des commentaires au besoin.

La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit transmettre les notes ou les éléments modifiés au personnel de santé et sécurité au travail.

					<b>GÉNÉRALITÉS</b>
Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste		(Exemples : Enseignant, administrateur, perso	nnel de bureau, assistant o	en éducation spécialisée)	
Poste ou tâche :	École/emplacement :				
Nom de l'employé (caractères d'imprimerie) :					
Remarque : Le tableau ci-dessous peut lister des tâches et des dangers associ	iés qui ne s'appliquent pas à votre poste	zliquez uniquement les tâches et les dangers ap	plicables en cochant la	a case.	
Veuillez noter les autres dangers liés au poste sur le formulaire (dans les esp	aces prévus à cet effet).				
Veuillez ajouter des commentaires le cas échéant. Le superviseur direct ou le	directeur transmettra tous les élémen	ts annotés au service de Santé et sécurité au tr	avail.		
Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce f	ormulaire) est utilisé pour classer les da	angers par ordre de priorité. Les risques les plus	élevés sont mis en év	idence de manière à c	e
que des mesures de contrôle soient prises.					
La classification des risques s'appuie sur une analyse des risques moyens au	sein des emplacements du Conseil scola	ire du Nord-Ouest. Le niveau d'exposition aux	risques peut varier sel	on les emplacements.	

		1	Anal ris	yse (		- sər	Me	sures de contrôle proposées pour chaque danger			
Activité	Danger potentiel de l'activité		Probabilité	2	Risque – Totai	Classification des risques Priorité	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	Mesures de contrô des dangers recommandées	Mesures de suivi des le mesures de contrô e recommandées, date d'échéance et personne responsabl
	Comportement très agressif	m m	3	3	9	? Élevé- pour le personnel en première ligne (comme les enseignants ou les assistants chargés des élèves présentant des besoins complexes)	-	Panneau concernant le traitement des personnes; politique ou procédure de vérification des visiteurs à leur arrivée; formation aux techniques d'intervention non violente en cas de crise; manuel d'orientation de l'enseignant; procédures d'appel à l'arrivée et au départ pour les visites à domicile; analyse des dangers liés aux tâches (ADT) : Soulèvement ou déplacement des élèves; ADT : Morsures; formation aux premiers soins;	Manches longues (pour éviter les griffures), manches résistant à la pénétration (au		
? Être confronté au public, aux élèves ou à des personnes désemparées	Comportement agressif (morsures, coups de pied,	2	2	2	6	? Moyen - pour le personnel en première ligne		stratégies de gestion des salles de classe (pas de bijoux longs, cheveux attachés); zones de mise à l'écart; bonnes pratiques d'entretien (en fonction de la situation); téléphone fixe ou cellulaire pour prévenir la police ou les services			
	griffures, lancement d'objets, lutte, etc.	1	1	1	3	? Faible pour le personnel administratif et de bureau		d'urgence le cas échéant			
	Virus; exposition au sang et aux liquides organiques	1	1	2	4	Moyen	-	ADT : Technique adéquate de lavage des mains; ADT : Nettoyage des liquides organiques; bonne hygiène personnelle; affiches concernant le lavage des mains; désinfectants pour les mains disponibles	Gants le cas échéant		



□ Utilisation d'ordinateurs	Tension liée aux mouvements répétitifs; mauvais	1	1	3	5	□ Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine	Équipement ergonomique	Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du directeur ou du responsable du service non	-	
	positionnement; fatigue visuelle	1	1	1	3	□ Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine	scolaire) utilisation dinateurs est érieure à 30			
□ Soulèvement ou manipulation manuelle d'équipement, de documents ou d'élèves (le cas échéant)	Foulures et tensions	1	1	2	4	Moyen	Chariots, diables, élévateurs mécaniques, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant); ADT : Soulèvement ou déplacement des élèves	-	
□ Utilisation d'échelles (le cas échéant)	Chutes de hauteur	1	1	2	4	Moyen	-	Analyse des dangers liés aux tâches : Utilisation d'échelles; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant)	-	
□ Manipulation et préparation des aliments (le cas échéant)	Salmonella, E. coli ou autres agents infectieux	2	1	2	5	Moyen	-	Pratiques d'entretien régulières et adéquates; respect des lignes directrices de manipulation d'aliments et des procédures de préparation et de cuisson sécuritaires des aliments; ADT; technique adéquate de lavage des mains	Gants adéquats, filets à cheveux, vêtements de protection, protection oculaire adéquate (au besoin)	
□ Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocuti on	2	2	2	6	Moyen	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Gants adéquats, filets à cheveux, vêtements de protection, protection oculaire adéquate (au besoin)	
□ Travail dans un environnement poussiéreux (le cas échéant)	Inhalation de poussières	1	1	3	5	Moyen	Système de ventilation approprié	Bonnes pratiques d'entretien	Masque antipoussières ou respirateur adéquat (le cas échéant)	



	Glissades, trébuchements et chutes	1	2	2	5	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien	Chaussures appropriées (bonne traction, semelle plate et à bout fermé)	
□ Inspections des sites, enquêtes, vérifications, évaluations (y compris la construction et les manœuvres en cas d'obstacles ou de sol inégal) (le cas échéant)	Exposition aux poussières, à la silice, au plomb, à l'amiante, aux vapeurs de peinture, aux particules de fibre de verre, aux polymères élastiques, au goudron et aux moisissures	2	1	2	5	Moyen	Système de ventilation approprié	Orientation en matière de santé et sécurité propre au site et évaluation des dangers, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie, formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante, sous-traitance de l'enlèvement des matières dangereuses, bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou protection respiratoire appropriée en fonction du danger	
	Accès à des espaces restreints	1	1	1	3	Faible	-	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières	
	Éclairage inadéquat	1	1	1	3	Faible	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche au besoin	-	
	Travail en hauteur	1	1	1	3	Faible	Glissières de sécurité	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S et ADT : Accès des employés au toit (le cas échéant)	Équipement de protection contre les chutes, selon les besoins	
	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-	
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-	
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-	
☐ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-	



Travaller seul [lorsqu'un seul travaller refictue une visite à domicile]  Morsures d'animaux domestiques  Travaller seul [lorsqu'un seul travaller refictue une visite à domicile]  Morsures d'animaux domestiques  Travaller seul [lorsqu'un seul travaller refictue une visite à domicile]  Travaller seul [lorsqu'un seul travaller refictue une visite à domicile]  Travaller seul [lorsqu'un seul travaller seul sack'à sun téléphone fixe ou scellulair sou acres du sack à un téléphone fixe ou scellulair seul accès à un téléphone fixe ou scellulair seul accès au métigation du real airmeux domestiques (et à travaller seul accès au métigation de produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs  Exposition aux produits chimiques, chimiques (et cas échéant) avapeurs  Travaller seul (songu'un seul travaller seul de la	□ Visites à domicile (le cas échéant)	Comportement agressif (morsures, coups de pied, griffures, lancement d'objets, lutte, etc.	2	2	2	6	Moyen	-	Formation aux techniques d'intervention non violente; manuel d'orientation de l'enseignant; procédures d'appel à l'arrivée et au départ; ADT: Soulèvement ou déplacement des élèves; ADT: Morsures; formation aux premiers soins; stratégies de gestion des salles de classe (pas de bijoux longs, cheveux attachés); bonnes pratiques d'entretien (en fonction de la situation); téléphone cellulaire pour prévenir la police ou les services d'urgence le cas échéant	Manches longues (pour éviter les griffures), manches résistant à la pénétration (au besoin), col montant	
Morsures d'animaux domestiques   1		(lorsqu'un seul travailleur effectue	1	1	2	4	Moyen	-	pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas		
Manipulation de produits chimiques, chimiques (le cas échéant) aux fumées et aux vapeurs    Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant) aux fumées et aux vapeurs    Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; LADT (solution de blanchiment au chlore pour le nettoyage et la désinfection    Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; LADT (solution de blanchiment au chlore pour le nettoyage et la désinfection    Suivre les lignes directrices du Conseil à proposition aux fréqueux (le cas échéant); Produits et de l'équipement; s'assurer qu'une trousse de premiers soins est présente dans chaque véhicule    Réception de colis et de   Marchandises   1			1	1	1	3	Faible	-	domestiques : demander au propriétaire de placer l'animal dans une autre pièce avant de	-	
Glissades, trébuchements et chutes; exposition aux rayons UV; piqures et morsures d'insectes    Paible   Paible	i i	produits chimiques, aux fumées et aux	1	1	1	3	Faible	non dangereux (le cas échéant); ventilation	matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); formation au transport des marchandises dangereuses (TMD) (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; ADT: Solution de blanchiment au chlore pour le nettoyage et la	protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat	
I IIIIIII III IIII IIII IIIIIIIIIIIIII	l'extérieur/excursions	trébuchements et chutes; exposition aux rayons UV; piqûres et	1	1	1	3	Faible	-	des excursions scolaires et de l'équipement; s'assurer qu'une trousse de premiers soins est	écran solaire, répulsif anti moustique, vêtements de protection (par exemple un chapeau), protection oculaire	
	· ·		1	1	1	3	Faible	-	·	-	



Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)		Signature	de l'em	ployé					Signature du supervis	seur direct ou du directeu	
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)		Signature	de l'em	ployé					Signature du supervis	seur direct ou du directeu	
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)		Signature	de l'em	ployé					Signature du supervis	seur direct ou du directeu	
e présent formulaire sera ex	 aminé et mis à jour lorsq	ue les mes	ures de c	contrôle recomr	nandées seront mis	es en œuvre, é	ventuellement après un l	ncident, et lorsque de r	nouveaux processus sero	ont instaurés	
ans le milieu de travail.											
Date de la dernière révision :	: 10 juin 2013. Examiné p	ar : Gestio	nnaire cl	hargé de la séc	urité et du bien-êtr	e des employ	és; agent principal, santé	et sécurité au travail e	et agent, santé et sécurit	té au travail.	
Des copies du présent docum	•	analyse de	s danger	rs liés aux tâche	es pertinents doiven	t faire l'objet d	l'un examen et être fouri	ies aux employés, et u	n exemplaire doit être ar	rchivé dans	
e classeur de santé et sécurit	é au travail.										
Des copies signées sont conservé	es (au format papier ou élec	tronique) pe	endant au	minimum trois a	ns en cas de vérificatio	n)					
-	s potentiels suivante afi	n de déter	minersi	ces dangers pe	uvent exister sur v	otre lieu de					
Examinez la liste des dangers travail. Risques physiques	s potentiels suivante afi Risques environnementaux	I		ces dangers pe							
ravail. Risques physiques	Risques environnementaux	I	ues pour	l'équipement		ingereuses					
Risques physiques  Mauvais entretien	Risques environnementaux	Risqu	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da	ingereuses our produits					
Risques physiques  Mauvais entretien  Perturbations causées par es visiteurs	Risques environnementaux Mauvaise qualité de	<b>Risqu</b> Sécurité é	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da	ingereuses our produits					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air	Risqu Sécurité é Barrières	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da Conteneurs po chimiques et d	ingereuses our produits					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage	Risqu Sécurité é Barrières	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da Conteneurs po chimiques et d	ingereuses our produits					
travail.	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage	Risqu Sécurité é Barrières	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da Conteneurs po chimiques et d	ingereuses our produits					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Risqu Sécurité é Barrières	u <b>es pour</b> Électriqu	l'équipement	Matières da Conteneurs po chimiques et d	ingereuses our produits					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage	Risqu Sécurité é Barrières	ues pour	l'équipement e	Matières da Conteneurs po chimiques et d	ongereuses our produits déchets					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:  Limites ergonomiques / personnelles	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :  Dangers concernant l'accès et la sortie	Risqu Sécurité é Barrières Autres :	ues pour électriqu Liste d	l'équipement e e e contrôle de la	Matières da Conteneurs po chimiques et o Autres :	our produits léchets					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:  Limites ergonomiques / personnelles	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :  Dangers concernant l'accès et la sortie  Zones de glissades ou de trébuchements -	Risqu Sécurité é Barrières Autres : Équipeme protectio	Liste dent/outil	e contrôle de la	Matières da  Conteneurs pc chimiques et c Autres :  a gestion des dange rdinateur, lunettes tat et appropriés pr	ingereuses our produits léchets  rs  de our les tâches					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:  Limites ergonomiques / personnelles  Fravailler seul Forsion, mouvement	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :  Dangers concernant l'accès et la sortie  Zones de glissades ou	Risqu Sécurité é Barrières Autres : Équipeme protectio	Liste dent/outil	e contrôle de la	Matières da  Conteneurs pc chimiques et c Autres :  a gestion des dange rdinateur, lunettes tat et appropriés pr	ingereuses our produits léchets  rs  de our les tâches					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:  Limites ergonomiques /	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :  Dangers concernant l'accès et la sortie  Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques	Risqu Sécurité é Barrières Autres : Équipeme protectio à effectue	Liste dent/outil	e contrôle de la	Matières da  Conteneurs pc chimiques et c Autres :  a gestion des dange rdinateur, lunettes tat et appropriés pr	ingereuses our produits léchets  rs  de our les tâches					
Risques physiques  Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres:  Limites ergonomiques / personnelles  Fravailler seul Forsion, mouvement épétitif, surmenage	Risques environnementaux Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres:  Dangers concernant l'accès et la sortie  Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils	Risqu Sécurité é Barrières Autres : Équipeme protectio à effectue	Liste dent/outil	e contrôle de la	Matières da  Conteneurs pc chimiques et c Autres :  a gestion des dange rdinateur, lunettes tat et appropriés pr	ingereuses our produits léchets  rs  de our les tâches					



Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de travail

travail.					
Risques physiques	Risques environnementaux	Risqu	ies pour l	'équipement	Matières dangereuses
Mauvais entretien	Mauvaise qualité de	Sécurité éle	ctrique		Conteneurs pour produits
Perturbations causées par	l'air	Barrières			chimiques et déchets
les visiteurs	Mauvais éclairage	Autres:			Autres :
Chute d'objets	Autres :				
Bruit					
Autres:					
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie		Liste de	contrôle de la gesti	on des dangers
Travailler seul	Zones de glissades ou	Équipement	outils (e	exemple : ordinateur	, lunettes de protection,
Torsion, mouvement	de trébuchements -	chaussures)	en bon é	tat et appropriés pou	ır les tâches à effectuer;
répétitif, surmenage	conception du sol, fils	travailleurs f	formés au	ux tâches devant être	réalisées dans le cadre de
Précipitation ou fatigue	électriques	leurs fonction	ons		
Autres :	Autres :				
				Analyse des risque	es

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la gravité (G) des conséquences liées au danger, la probabilité (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la fréquence (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est faible, modéré ou élevé.

	Conséquence potentiel	le du danger	Pr	obabilité d'occurrence	
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.



Formulaire de contrôl	e et d'évaluation de	es dange	rs liés au post	<u>e</u>					
Poste ou tâche :	Personnel d'entretien,	préposé au	nettoyage, prép	osé ad <b>École/emp</b>	lacement :				
***Veuillez entourer votre poste**	*								
Nom de l'employé (caractèr	es d'imprimerie) :								
Remarque : Le tableau ci-de	ssous peut lister des tâch	nes et des d	angers associés q	ui ne s'appliquent	pas à votre post	e. Indiquez uniquement les tâches et les	dangers applicables en cocha	nt la case.	
Veuillez noter les autres dar	ngers liés au poste sur le	formulaire	(dans les espaces	prévus à cet effet	t).				
Veuillez ajouter des comme	ntaires le cas échéant. Le	supervise	ur direct ou le dire	cteur transmettra	a tous les élémer	ts annotés au service de Santé et sécurité	au travail.		
Le tableau de classification o	des risques (présenté sur	la dernière	page de ce form	ulaire) est utilisé p	oour classer les d	angers par ordre de priorité. Les risques l	es plus élevés sont mis en év	idence de manière à ce	
que des mesures de contrôle	e soient prises.								
La classification des risques	s'appuie sur une analyse	des risque	movens au sein	des emplacement	s du Conseil scol	aire FrancoSud. Le niveau d'exposition au	x risques peut varier selon le	s emplacements.	

		Analyse des risques				1	Mesures de contrôle proposées pour chaque danger				
Activité	Danger potentiel de l'activité	Gravité	Probabilité	Fréquence	Fréquence Risque – Total Classification des risques · Priorité	Classification des risques Priorité	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	Mesures de contrôle des dangers recommandées	Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
☐ Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés et des nettoyeurs haute pression	Coupures, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau	2	2	3	7	Élevé	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); vanne de régulation et soupape de limitation de pression (le cas échéant)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Au besoin : gilets de haute visibilité, gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire adaptée, écrans faciaux, respirateur adapté (en fonction des vapeurs), chaussures adéquates		
□ Manipulation des produits chimiques et des liquides organiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs	2	2	3	6	Élevé	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)		



□ Traverser des zones de construction	Glissades, trébuchements et chutes; exposition à la poussière	2	2	1	5	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien; isolation des zones de construction (barrières physiques efficaces)	Chaussures adaptées, respirateur (le cas échéant) et EPI adéquat selon les directives du principal entrepreneur (le cas échéant)	
☐ Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte	2	1	1	4	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants	
□ Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	1	3	5	Moyen	Chariots, diables, élévateurs mécaniques, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	-	
□ Travail en hauteur	Chutes	1	1	2	4	Moyen	Glissières de sécurité	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation d'échelles et ADT : Accès des employés au toit; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant)		
□ Travailler dans des endroits sombres	Éclairage insuffisant entraînant une visibilité réduite	1	1	2	5	Moyen	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche ou d'une baladeuse au besoin	-	
□ Manipulation des produits chimiques et des liquides organiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs Maladies	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; ADT: Nettoyage des liquides organiques	Gants, protection oculaire, vêtements de protection, respirateur (le cas échéant)	
	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-	
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2				Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-	
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu,	-	



□ Accès aux espaces restreints	Accès et sortie	1	1	2	4	Moyen	Procédure de verrouillage/étiquetage (le cas échéant)	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, cartes, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières, protection oculaire adéquate		
□ Travail en contact avec des moisissures et de l'amiante		2	1	2	5	Moyen	-	Formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante; orientation en matière de santé et sécurité propre au site; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; sous-traitance de l'enlèvement des matières dangereuses; bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou équipement respiratoire adapté en fonction du danger		
□ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	3	5	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; système « man-down »; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	Cordon pour homme à terre (le cas échéant)		
Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natu	ire c	le l'e	mployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
, ,,,,,		8							anginatan da da da pannad		
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)		Sigr	natu	ire c	le l'e	mployé	•		Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
		Ŭ		Т							
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)		Sigr	natu	ire c	le l'e	mployé	*		Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Ĭ		Т	Т						
Le présent formulaire sera exc	aminé et mis à jour lorsa	ue le	s m	esu	res d	e contrôle recomm	andées seront mises en œuvi	e, éventuellement après un incident, et lorsque de	nouveaux processus se	ront instaurés	
dans le milieu de travail.				Т	Т						
	10 juin 2013. Examiné n	ar : 0	Gest	tion	naire	chargé de la sécu	rité et du bien-être des emn	loyés; agent principal, santé et sécurité au travail	et agent, santé et sécu	rité au travail.	
								et d'un examen et être fournies aux employés, et			
classeur de santé et sécurité a	•	,		T	9		,		,		
(Des copies signées sont conservée		troni	aue)	nen	dant	au minimum trois an	s en cas de vérification)				
Des copies signees some conserved	(aa joimat papiei ou eiec	01111	quc)	PCII	Junt	aamiinam aois an	cas ac verification;	1			



Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de

travail.	,						
Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipen	nent Matières dangereuses				
Mauvais entretien	Mauvaise qualité de	Sécurité électrique	Conteneurs pour produit				
Perturbations causées par	l'air	Barrières chimiques et déchets					
les visiteurs	Mauvais éclairage	Autres :	Autres:				
Chute d'objets	Autres :						
Bruit							
Autres :							
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle	de la gestion des dangers				
Travailler seul	Zones de glissades ou	Équipement/outils (exempl	e : ordinateur, lunettes de				
Torsion, mouvement		l' '	oon état et appropriés pour les tâch				
répétitif, surmenage	conception du sol, fils	à effectuer; travailleurs forr	nés aux tâches devant être réalisée				
Précipitation ou fatigue	électriques	dans le cadre de leurs foncti	ions				
Autres :	Autres :						
			ĭ				
		Analyse d	es risaues				

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la gravité (G) des conséquences liées au danger, la probabilité (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la fréquence (F) de l'exposition

au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est faible, modéré ou élevé.

	Conséquence potentielle	du danger	Probabilité d'occurrence				
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque		
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque		
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable		
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) — Risque très probable		

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.



Formulaire de contrôle	et d'évaluation de	es dang	ers lié	s au poste					
Poste ou tâche :	Manœuvre à l'entretien pa	aysager, re	éparateur	, manutentionnaire	e, conducteur de véhicule	École/emplacement :			
***Veuillez entourer votre poste***									
Nom de l'employé (caractère	s d'imprimerie) :								
Remarque : Le tableau ci-des	sous peut lister des tâch	nes et de	s danger	s associés qui ne	s'appliquent pas à votre po	ste. Indiquez uniquement les tâches et les dangers	s applicables en cochant	la case.	
Veuillez noter les autres dans	gers liés au poste sur le :	formulai	re (dans	les espaces prévi	us à cet effet).				
Veuillez ajouter des commer	taires le cas échéant. Le	supervis	seur dire	ct ou le directeur	r transmettra tous les élém	ents annotés au service de Santé et sécurité au tra	vail.		
Le tableau de classification d	es risques (présenté sur	la derniè	ere page	de ce formulaire	) est utilisé pour classer le	dangers par ordre de priorité. Les risques les plus	élevés sont mis en évid	ence de manière à ce	
que des mesures de contrôle	soient prises.								
La classification des risques s	'appuie sur une analyse	des risqu	ues moy	ens au sein des e	mplacements du Conseil so	olaire FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risqu	es peut varier selon les e	emplacements.	

			Analyse des risques			Mesu		sures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des
Activité	Danger potentiel de l'activité	Gravité	Probabilite	Fréquence	Risque – Total	riassinication des risques Priorité	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	Mesures de contrôle des dangers recommandées	Mesures de suivi des mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
□ Utiliser des chariots élévateurs et des chariots à conducteur porté	Chutes, écrasements	3	2	3	8 É	levé	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation à l'utilisation de chariots élévateurs; entretien de l'équipement	-		
□ Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	2	2	3	7 É	levé	Élévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT : Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	Gants, chaussures adaptées		
□ Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés et des nettoyeurs haute pression	Coupures, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau	2	2	3	7 É	levé	l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); vanne de régulation et	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches (ADT) pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Au besoin : gilets de haute visibilité, gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire adaptée, écrans faciaux, respirateur adapté (en fonction des vapeurs), chaussures adéquates, jambières (le cas échéant)		



□ Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	3	6	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé; évaluation des dangers sur le terrain	Gants	
□ Travail dans un environnement poussiéreux	Inhalation de poussières	1	2	3	6	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien	Masque antipoussières	
□ Utilisation d'échelles (le cas échéant)	Chutes de hauteur	1	1	2	4	Moyen	-	Analyse des dangers liés aux tâches; utilisation d'échelles; formation à l'utilisation d'échelles (le cas échéant); ADT : Accès des employés au toit; évaluation des dangers sur le terrain	-	
□ Manipulation de produits chimiques	Exposition aux produits chimiques (comme les engrais), aux fumées et aux vapeurs	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; évaluation des dangers sur le terrain	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)	
□ Utilisation d'air comprimé	Objets volants, pénétration sous la peau	1	1	2	4	Moyen	Régulateur de pression; limiteur de pression	Entretien régulier de l'équipement, ADT : Air comprimé; évaluation des dangers sur le terrain	Protection oculaire adéquate, gants, respirateur approprié, protection auditive adéquate le cas échéant	
□ Travaux d'électricité	Électrocution	2	2	2	6	Moyen	Dispositifs de verrouillage (isoler l'énergie)	Procédures de verrouillage/étiquetage; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, protection oculaire adéquate (le cas échéant)	
□ Brasage (le cas échéant)	Brûlures	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation approprié	Formation; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate	
□ Travailler au contact de moisissures et d'amiante (le cas échéant)	Exposition aux moisissures, à l'amiante, aux poussières, à la silice, au plomb, aux vapeurs de peinture, aux particules de fibres de verre, aux polymères élastiques et au goudron	2	1	2	5	Moyen	-	Formulaire et formation de sensibilisation aux moisissures et à l'amiante (le cas échéant); évaluation des dangers sur le terrain; orientation en matière de santé et sécurité propre au site; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; soustraitance de l'enlèvement des matières dangereuses; bonnes pratiques d'entretien et ménage quotidien	Gants, masque antipoussières ou protection respiratoire appropriée en fonction du danger	
	Accès à des espaces restreints	1	1	2	4	Moyen	-	Autocollants d'avertissement pour les espaces restreints, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières	



	Jaillissement provenant du soudage à l'arc	2	2	2	6	Moyen	-	ADT; soudage à l'arc	Masque de soudeur	
□ Soudage (le cas échéant)	Vapeurs	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation localisé	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque de soudeur, respirateur adéquat	
	Exposition à des températures extrêmes, flamme nue, brûlures	2	2	2	6	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Vêtements de protection, protection oculaire adéquate et respirateur	
	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures; évaluation des dangers sur le terrain	-	
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule; évaluation des dangers sur le terrain	-	
ecreant)	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; système GPS dans les véhicules dont le Conseil est propriétaire; examiner les procédures de travail sécuritaire; liste de contrôle pour l'inspection des véhicules dont le Conseil est propriétaire; évaluation des dangers sur le terrain	-	
	Exposition aux rayons UV	1	1	2	4	Moyen	-	Évaluation des dangers sur le terrain	Écran solaire, vêtements de protection	
	Glissades, trébuchements et chutes	1	2	3	6	Moyen	-	Bonnes pratiques d'entretien (éliminer les risques de chute et garder les outils bien rangés et organisés); évaluation des dangers sur le terrain	Chaussures adaptées aux dangers présents	
□ Travail à l'extérieur	Morsures d'insectes	1	1	1	3	Faible	-	Analyse des dangers liés aux tâches : Piqûres; évaluation des dangers sur le terrain	Répulsif anti moustique, vêtements de protection	
	Gaz d'échappement des véhicules	1	1	1	3	Faible	-	En cas de travail à proximité des gaz d'échappement, essayer d'effectuer les tâches en amont des gaz d'échappement; évaluation des dangers sur le terrain	Respirateur (le cas échéant)	
□ Accès à des espaces clos (le cas échéant)	Manque d'oxygène ou atmosphère dangereuse	1	1	1	3	Faible	-	Formation et permis d'accès aux espaces clos; autocollants d'avertissement pour les espaces clos; ADT: espaces clos; code de pratique se rapportant aux espaces clos et restreints et procédures de sauvetage; évaluation des dangers sur le terrain	Respirateur adéquat, appareil de surveillance de gaz en continu et équipement de sauvetage dans un espace clos	



	Éclairage insuffisant entraînant une visibilité réduite	1	1	1	3	Faible	-	Ruban adhésif lumineux (luminescent) ou utilisation d'une lampe de poche ou d'une baladeuse au besoin; évaluation des dangers sur le terrain	-		
□ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	1	3	Faible	,	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant); système GPS dans les véhicules dont le Conseil est propriétaire; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; évaluation des dangers sur le terrain	-		
			_	<u> </u>							
			<del> </del>	<u> </u>							
		-	⊢	Н							
Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natu	re d	e l'er	mployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeur	
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natu	re d	ام'ا م	mployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeur	
Aimee 2 – Date (iiiii/jj) aaaa)		Jigi	latu	le u	- 1 61	прюуе			Signature du supervise	ar unect ou uu unecteur	
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natu	re d	e l'er	mployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeur	
Le présent formulaire sera exc	ı aminé et mis à jour lorsq	ue le	25 m	esur	es de	contrôle recomm	andées seront mises en œuv	। re, éventuellement après un incident, et lorsque de	nouveaux processus sei	ont instaurés	
dans le milieu de travail.	,										
Date de la dernière révision :	10 juin 2013. Examiné p	ar : 0	Gest	ionr	naire	chargé de la sécu	rité et du bien-être des emp	loyés; agent principal, santé et sécurité au travai	l et agent, santé et sécur	ité au travail.	
Des copies du présent docume	ent et des formulaires d'	'anal	yse	des d	dang	ers liés aux tâches	pertinents doivent faire l'ob	jet d'un examen et être fournies aux employés, et	un exemplaire doit être d	rchivé dans le	
classeur de santé et sécurité a	u travail.										
(Des copies signées sont conservée	es (au format papier ou élec	tronic	que)	pend	lant d	au minimum trois ans	en cas de vérification)				



Examinez la liste des dangers potentiels suivante afin de déterminer si ces dangers peuvent exister sur votre lieu de

travail.			
Risques physiques	Risques environnementaux	Risques pour l'équipement	Matières dangereuses
Mauvais entretien	Mauvaise qualité de	Sécurité électrique	Conteneurs pour produits
Perturbations causées par	l'air	Barrières	chimiques et déchets
les visiteurs	Mauvais éclairage	Autres :	Autres :
Chute d'objets	Autres :		
Bruit			
Autres :			
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Liste de contrôle de la	gestion des dangers
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue Autres :	de trébuchements - conception du sol, fils	Équipement/outils (exemple : or protection, chaussures) en bon é à effectuer; travailleurs formés a dans le cadre de leurs fonctions	tat et appropriés pour les tâches
		Analyse des ris	ques

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la **gravité** (G) des conséquences liées au danger, la **probabilité** (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la **fréquence** (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est *faible*, *modéré* ou *élevé*.

C	onséquence potentielle	du danger		Probabilité d'occurrence				
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque			
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque			
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable			
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable			

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.



						Enseig	nant ou technicien
Formulaire de contrôle	et d'évaluation des	s dangers liés au poste					
Poste ou tâche :	tudes professionnelles	et technologiques (ÉPT) [technolo	ogie appliquée, carrosserie, co	instruction, électronique, mécanique, fabrication,	cosmétologie, aliment	aire, mode, bois et métai	[xl
***Veuillez entourer votre poste***							
Nom de l'employé (caractères	d'imprimerie) :		École/emplacement :				
Remarque: Le tableau ci-desso	ous peut lister des tâche	es et des dangers associés qui ne s	'appliquent pas à votre poste.	Indiquez uniquement les tâches et les dangers ap	plicables en cochant la	case.	
Veuillez noter les autres dange	ers liés au poste sur le fo	ormulaire (dans les espaces prévu	s à cet effet).				
Veuillez ajouter des commenta	aires le cas échéant. Le s	superviseur direct ou le directeur	transmettra tous les éléments	annotés au service de Santé et sécurité au travail			
Le tableau de classification des	s risques (présenté sur la	a dernière page de ce formulaire)	est utilisé pour classer les dar	gers par ordre de priorité. Les risques les plus éle	vés sont mis en éviden	ce de manière à ce	
que des mesures de contrôle s	oient prises.						
La classification des risques s'a	ppuie sur une analyse d	les risques moyens au sein des en	nplacements du Conseil scolai	re FrancoSud. Le niveau d'exposition aux risques p	oeut varier selon les em	placements.	

			alys risqu				Mes	sures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des
Activité	Danger potentiel de l'activité	Gravité	Probabilité Préquence Risque – Total		Risque – Total	Classification des nsques – Priorité	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	Mesures de contrôle des dangers recommandées	mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
□ Travailler avec des machines, des outils électriques, des objets acérés	Coupures, objets volants, exposition au bruit, points de pincement, doigts sectionnés, brûlures, irritation de la gorge et des poumons (en raison des poussières et des vapeurs), pénétration sous la peau, déplacement de véhicules et exposition aux vapeurs de peinture (pour les enseignants en carrosserie)	2		4	8	Élevé	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin); ventilation localisée	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches (ADT) pour chaque appareil ou outil électrique spécifique utilisé; ADT : Construction ÉPT, fabrication ÉPT, mécanique ÉPT; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Le cas échéant : gants adéquats, protection auditive appropriée, protection oculaire appropriée, vêtements de protection, masques faciaux, respirateur adapté aux vapeurs		
□ Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	3	6	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants		



□ Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	1	2	4	Moyen	Élévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT: Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)		
☐ Manipulation de produits chimiques et de peinture	Exposition aux produits chimiques, aux fumées et aux vapeurs	2	1	2	5	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation localisée adéquate	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants	Chaussures fermées, protection oculaire adéquate, gants, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)	
□ Utilisation d'air comprimé	Objets volants, projectiles, explosions, pénétration sous la peau	3	1	2	6	Moyen	Régulateur de pression; limiteur de pression; intercepteur de rentrée de flamme au niveau du régulateur; bouteilles bien fixées	Entretien régulier de l'équipement, ADT : Air comprimé	Protection oculaire adéquate, respirateur approprié (au besoin), protection auditive le cas échéant	
□ Utiliser des batteries	Exposition à de l'acide	2	1	2	5	Moyen		ADT: Batteries, éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie, formation portant sur l'entreposage, la manipulation et les inspections, procédure d'élimination des déchets dangereux	Protection oculaire adéquate, gants	
□ Travaux sur des véhicules (pour les enseignants en matière de carrosserie ÉPT)	Exposition aux gaz d'échappement	3	1	2	6	Moyen		Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; système de contrôle du monoxyde de carbone avec alarme	Respirateur adapté, protection oculaire adéquate	
□ Changement des plaquettes de frein (le cas échéant - mécanique ÉPT)	Exposition à l'amiante	1	1	2	4	Moyen	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant)	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Respirateur adapté, protection oculaire adéquate	
	Jaillissement provenant du soudage à l'arc	2	2	2	6	Moyen	-	ADT : Soudage à l'arc	Masque de soudeur	
□ Soudage (le cas échéant)	Vapeurs	2	2	2	6	Moyen	· ·	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque de soudeur, respirateur adéquat	
	Exposition à des températures extrêmes, flamme nue, brûlures	2	2	2	6	Moyen	=	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Vêtements de protection, protection oculaire adéquate et respirateur	



□ Brasage (le cas échéant)	Brûlures	2	2	2	6	Moyen	Système de ventilation	Formation; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate	
□ Travaux d'électricité	Électrocution	2	2	2	6	Moyen	Dispositifs de verrouillage (isoler l'énergie)	Procédures de verrouillage/étiquetage; formation antérieure spécifique de l'industrie; évaluation des dangers sur le terrain	Gants, protection oculaire adéquate (le cas échéant)	
□ Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocuti on, exposition aux lasers	2	2	2	6	Moyen	verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique);	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Au besoin : gants adaptés, protection oculaire adéquate, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)	
□ Travaux de projection abrasive/sablage et de menuiserie (le cas échéant - mécanique ÉPT)	Exposition à des poussières en suspension dans l'air ou à la sciure de bois	1	1	2	4	Moyen		Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Masque antipoussières, protection oculaire adéquate	
□ Enseigner un cours de cosmétologie ou aider l'enseignant (le cas échéant)	Exposition à des poux de tête, à la gale, à des éruptions cutanées, à une dermatomycose ou à des champignons	1	2	з	6	Moyen	_	Formation; ADT : Intervention en cas d'infection de la peau et du cuir chevelu	Gants	
	Brûlures causées par les fers à repasser et les défroisseurs à vapeur	2	1	1	4	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; suivre les lignes directrices du fabricant en matière de sécurité	Gants	
□ Enseigner un cours de mode ou aider l'enseignant	Coupures de ciseaux	2	1	3	6	Moyen	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	-	
(le cas échéant)	Glissades sur du tissu ou du fil, perforations par des aiguilles lors des travaux de couture	1	1	2	4	Moyen	-	Entretien régulier; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Chaussures adaptées pour éviter les glissades	
□ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	_	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-	



	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-		
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-		
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-		
	Tension liée aux mouvements	1	1	3	5	☐ Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine		Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du			
□ Utilisation d'ordinateurs	répétitifs; mauvais positionnement; fatigue visuelle	1	1	1	3	□ Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine	Equipement ergonomique	directeur ou du responsable du service non scolaire)	-		
Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)		Sigr	natu	re de	l'er	nployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeur	
Année 3   Date (mm/ii/acce)		Cian							Ciamatura du aumamica	dina ak a d dina aka	
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)		oigi	idtu	le de	rer	mployé			oignature uu supervise	ur direct ou du directeur	
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natu	re de	l'er	nployé			Signature du supervise	ur direct ou du directeur	
Le présent formulaire sera ex	aminé et mis à jour loss	ue la	oc m	ocur	oc do	contrôle recommen	tées seront mises en œuvre	iventuellement après un incident, et lorsque de no	IIIVAAIIV Drocessis seren	t instaurés	
dans le milieu de travail.	annic et mis a jour iorsq	ue le	.3 1110	csult	.s ue	controle recommuni	ices serone mises en œuvre, e	ventuenement upres un incluent, et lorsque de no	aveaux processus seron	t matuures	
	10 juin 2013. Examiné p	ar : 0	Gest	ionn	aire	chargé de la sécurité	et du bien-être des employ	és; agent principal, santé et sécurité au travail et	agent, santé et sécurité	au travail.	
	•	anal	yse o	des d	lang	ers liés aux tâches pe	rtinents doivent faire l'objet d	l'un examen et être fournies aux employés, et un	exemplaire doit être arci	hivé dans	
le classeur de santé et sécurite											
Des copies signées sont conservée	es (au format papier ou élec	troni	que)	pend	ant c	iu minimum trois ans en	cas de vérification)				



Examinez la liste des dangers	s potentiels suivante afin d	e déterminer si ce	es dang	gers peuvent existe	r sur votre lieu de travail.
Risques physiques	Risques environnementaux	Risques p	our l'é	quipement	Matières dangereuses
Mauvais entretien	Mauvaise qualité de l'air	Sécurité électriq	ue		Conteneurs pour produits
Perturbations causées par	Mauvais éclairage	Barrières			chimiques et déchets
les visiteurs	Autres :	Autres :			Autres :
Chute d'objets					
Bruit					
Autres :					
Limites ergonomiques / personnelles	Dangers concernant l'accès et la sortie	Lis	te de c	ontrôle de la gestio	on des dangers
Travailler seul	Zones de glissades ou de	Équipement/out	ils (exe	emple : lunettes de	protection, chaussures) en
Torsion, mouvement	trébuchements -	bon état et appro	opriés <sub>l</sub>	pour les tâches à et	fectuer; travailleurs formés
répétitif, surmenage	conception du sol, fils	aux tâches devar	nt être	réalisées dans le ca	adre de leurs fonctions
Précipitation ou fatigue	électriques				
Autres :	Autres :				1
			А	nalyse des risque	<u> </u> S

Cette matrice est utilisée pour déterminer la catégorie de dangers qui existe pour chaque activité ou tâche. Pour évaluer le niveau de risque associé à un danger, il faut déterminer la gravité (G) des conséquences liées au danger, la probabilité (P) que l'incident ou la blessure se produise, ainsi que la fréquence (F) de l'exposition au danger défini. Les valeurs associées à chaque élément sont additionnées afin de déterminer si le risque est faible, modéré ou élevé.

	Conséquence potentielle	e du danger		Probabilité d'occurrence		
Valeurs	Gravité (G)	Probabilité (P)	Fréquence (F)	Risque total (G+P+F)	Risque	
1	Blessure mineure (premiers soins)	Peu probable	Rarement (plusieurs fois par an)	3	Faible (F) – Peu de risque	
2	Modérée (perte de temps)	Possible	Fréquemment (toutes les semaines ou tous les mois)	4-6	Modéré (M) – Risque raisonnable	
3	Blessure catastrophique (handicap permanent)	Très probable	Régulièrement (tous les jours)	7-9	Élevé (É) – Risque très probable	
<del> </del>					<u> </u>	

Remarque : Il faut agir avec précaution pour atténuer un risque élevé. Il peut être nécessaire de consulter l'équipe de santé et sécurité au travail avant d'essayer de supprimer ou d'atténuer le danger.



Formulaire de contrôle et d'évaluation des dangers liés au poste										
Poste ou tâche :	Enseignant de science, assistant, technicien			École/emplacement :						
***Veuillez entourer votre poste**	*									
Nom de l'employé (caractère	es d'imprimerie) :									
Remarque : Le tableau ci-de:	ssous peut lister des tâches	et des	dangers a	ssoci	és qui ne s'appliquer	nt pas à votre poste. Indiquez	uniquement les tâches et les dangers applicable	s en cochant la case.		
Veuillez noter les autres dan	gers liés au poste sur le for	mulaire	(dans les	esp	aces prévus à cet effe	et).				
Veuillez ajouter des comme	ntaires le cas échéant. Le su	pervise	ur direct	ou le	directeur transmetti	ra tous les éléments annotés	au service de Santé et sécurité au travail.			
Le tableau de classification des risques (présenté sur la dernière page de ce formulaire) est utilisé pour classer les dangers par ordre de priorité. Les risques les plus élevés sont mis en évidence de manière à ce										
que des mesures de contrôle	soient prises.									
La classification des risques s	appuie sur une analyse de	s risque	s moyens	aus	ein des emplacemer	its du Conseil scolaire Franco	Sud. Le niveau d'exposition aux risques peut vari	er selon les emplaceme	ents.	

		Ana	lyse	des risq	ues		Mes	sures de contrôle proposées pour chaque danger			Mesures de suivi des
Activité	Activité Danger potentiel de l'activité		Probabilité	Fréquence	Risque – Total	Classification des risques – Priorité	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	Équipement de protection individuelle (EPI)	Mesures de contrôle des dangers recommandées	mesures de contrôle recommandées, date d'échéance et personne responsable
☐ Manipulation de produits chimiques	Exposition aux produits chimiques, aux fumées, aux vapeurs, au mercure et aux éléments utilisés pour la cryogénie	3	3	2	8	Élevé	Substitution avec un produit non dangereux (le cas échéant); ventilation adéquate/hotte aspirante; entreposage adéquat des produits chimiques (armoires pour produits inflammables, armoires pour acides)	Formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); procédures d'élimination des déchets dangereux; formation au transport des marchandises dangereuses (le cas échéant); entreposage approprié; panneaux et étiquetage adéquats; respect des lignes directrices des fabricants; mesures de contrôle des achats liés aux produits chimiques et à l'équipement; ADT : Acides concentrés; trousses pour déversement	Protection oculaire adéquate, gants, chaussures adaptées (fermées), vêtements de protection et respirateur (le cas échéant)		
□ Utiliser des instruments acérés et du verre	Coupures, perforations	1	1	2	4	Moyen	-	Formation, ADT : Insertion et retrait d'un tube de verre	Gants		
□ Utiliser des outils manuels	Tensions liées à une utilisation incorrecte; coupures, perforations	2	1	1	4	Moyen	Équipement ergonomique	Formation; voir l'ADT portant sur l'outil utilisé	Gants		
□ Travailler avec des flammes nues et des plaques chaudes	Explosion, températures extrêmes, brûlures	2	1	2	5	Moyen	-	Formation, ADT : Bec Bunsen, ADT : Chauffer un liquide dans un tube à essai, ADT : Bobine d'induction	Gants, protection oculaire adéquate		



□ Soulèvement et manipulation manuelle de l'équipement	Foulures et tensions	1	2	2	5	Moyen	Élévateurs mécaniques, chariots, diables, plateformes Genie Lift	Formation aux techniques de levage adéquates; limites de levage du Conseil précisées dans l'analyse des exigences sur le plan physique; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; formation aux plateformes Genie Lift; ADT: Plateforme Genie Lift AWP 30 S (le cas échéant)	-	
□ Utilisation d'appareils et d'équipement (le cas échéant)	Brûlures, coupures, perforations, amputations, choc électrique/électrocution, exposition aux lasers	2	2	2	6	Moyen	Barrières; procédure de verrouillage/étiquetage (isolation de l'énergie de l'équipement électrique); coupe-circuit (au besoin)	Voir l'analyse des dangers liés aux tâches pour chaque appareil ou équipement spécifique utilisé; entretien de l'équipement; éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie	Au besoin : gants adaptés, protection oculaire, vêtements de protection, respirateur adéquat (au besoin)	
☐ Travailler seul, sans pouvoir être vu ou entendu par une autre personne, et sans attendre la visite d'une autre personne	Travailler seul	1	1	2	4	Moyen	-	Procédures d'appel à l'arrivée et au départ; pratiques de travail sécuritaire concernant le fait de travailler seul; accès à un téléphone fixe ou cellulaire; formation au travail seul et à l'utilisation d'une alarme de détresse (le cas échéant)	-	
	Conduite inattentive, fatigue ou stress entraînant des collisions	2	1	2	5	Moyen	-	Formation à la conduite préventive; politique de conduite sécuritaire; pauses raisonnables pour les trajets routiers de plus de trois heures	-	
□ Conduite au travail (le cas échéant)	Mauvaises conditions routières et faible visibilité	2	1	1	4	Moyen	-	Envisager des solutions alternatives à la conduite; adapter la vitesse aux conditions routières; veiller à ce que le véhicule soit adapté à la tâche et au type de conduite; disposer d'une trousse de premiers soins ou d'une trousse d'urgence dans le véhicule	-	
	Panne de véhicule	1	1	1	3	Faible	-	Veiller à ce que le véhicule soit bien entretenu, en bon état et équipé d'une trousse de premiers soins ou d'urgence; préparer le trajet; examiner les procédures de travail sécuritaire	-	
□ Utilisation d'ordinateurs	Tension liée aux	1	1	3	5	☐ Moyen si l'utilisation d'ordinateurs est supérieure ou égale à 30 heures/semaine	Équipement ergonomique	Pauses et étirements; demande d'une évaluation ergonomique (avec l'approbation du directeur ou du responsable du service non	-	
	fatigue visuelle	1	1	1	3	□ Faible si l'utilisation d'ordinateurs est inférieure à 30 heures/semaine		scolaire)		
□ Études à l'extérieur/excursions scolaires	Glissades, trébuchements et chutes; exposition aux rayons UV; piqûres et morsures d'insectes	1	1	1	3	Faible	-	Suivre les exigences du Conseil à propos des excursions scolaires et de l'équipement; s'assurer qu'une trousse de premiers soins est présente dans chaque véhicule	Chaussures adaptées, écran solaire, vêtements de protection, répulsif anti moustique	



□ Travailler avec des parties du corps d'animaux, des animaux vivants et des plantes	Coupures, morsures, allergies	1	1	1	3	Faible	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation et dissection de spécimens, conservation adéquate des animaux et des plantes, bonnes pratiques d'entretien			
☐ Travailler avec des champignons, des bactéries et des moisissures	Exposition	1	1	1	3	Faible	-	Éducation et formation antérieures spécifiques de l'industrie; ADT : Utilisation des plaques à culture	Gants, vêtements de protection, protection oculaire adéquate		
			Ш								
Année 1 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	atur	e de l'er	mnlo	)			Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		- 8							ang		
		_									
Année 2 – Date (mm/jj/aaaa)		Sign	natur	e de l'ei	mplo	yé			Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
			Н								
Année 3 – Date (mm/jj/aaaa)		Sigr	natur	e de l'er	nplo	yé			Signature du supervise	ur direct ou du directeu	
	aminé et mis à jour lorsque	les n	ายรนเ	es de co	ntrô	le recommandées serc	nt mises en œuvre, éventue	llement après un incident, et lorsque de nouveaux	processus seront instau	rés	
dans le milieu de travail.											
								nt principal, santé et sécurité au travail et agent, s			
Des copies du présent docum	ent et des formulaires d'an	alyse	des	dangers	liés (	aux tâches pertinents	doivent faire l'objet d'un exc	amen et être fournies aux employés, et un exemplo	aire doit être archivé dan	s le	
classeur de santé et sécurité d	u travail.										
(Des copies signées sont conservé	es copies signées sont conservées (au format papier ou électronique) pendant au minimum trois ans en cas de vérification)										



minez la liste des dange Risques physiques	Risques	Risques r	oour l'équipement	Matières dangereuses					
Maques physiques	environnementaux	Maques	our requipement	watteres dangereuses					
Mauvais entretien Perturbations causées par es visiteurs Chute d'objets Bruit Autres :	Mauvaise qualité de l'air Mauvais éclairage Autres :	Sécurité électriq Barrières Autres :	ue	Conteneurs pour produits chimiques et déchets Autres :					
Limites ergonomiques / personnelles	ites ergonomiques / Dangers concernant Liste de contrôle de la gestion des dangers								
Travailler seul Torsion, mouvement répétitif, surmenage Précipitation ou fatigue	Zones de glissades ou de trébuchements - conception du sol, fils électriques	bon état et appr		protection, chaussures) en fectuer; travailleurs formés idre de leurs fonctions					
Autres :	Autres :								
Autres :	Autres :		Analyse des risques	S					
Cette matrice est utilisée p déterminer la <b>gravité</b> (G) d	our déterminer la catégorie	nger, la <b>probabili</b> litionnées afin de	ciste pour chaque activité d t <b>é</b> (P) que l'incident ou la b	ou tâche. Pour évaluer le niv plessure se produise, ainsi qu st faible, modéré ou élevé.	eau de risque associé à un danger, il faut ue la <b>fréquence</b> (F) de l'exposition au danger obabilité d'occurrence				
Cette matrice est utilisée p Jéterminer la <b>gravité</b> (G) d	our déterminer la catégorie es conséquences liées au da s à chaque élément sont add	nger, la <b>probabili</b> litionnées afin de	ciste pour chaque activité d t <b>é</b> (P) que l'incident ou la b	ou tâche. Pour évaluer le niv plessure se produise, ainsi qu st faible, modéré ou élevé.	ue la <b>fréquence</b> (F) de l'exposition au danger				
Cette matrice est utilisée p léterminer la <b>gravité (</b> G) d léfini. Les valeurs associée	our déterminer la catégorie es conséquences liées au dai s à chaque élément sont ado Conséquence potentiell	nger, la <b>probabilit</b> litionnées afin de <b>e du danger</b>	kiste pour chaque activité ( ké (P) que l'incident ou la k e déterminer si le risque es	ou tâche. Pour évaluer le niv plessure se produise, ainsi qu st <i>faible, modéré</i> ou <i>élevé</i> . Pr	ue la fréquence (F) de l'exposition au danger robabilité d'occurrence				
Cette matrice est utilisée p Jéterminer la <b>gravité</b> (G) d Jéfini. Les valeurs associée <b>Valeurs</b>	our déterminer la catégorie es conséquences liées au da s à chaque élément sont ado Conséquence potentiell Gravité (G)	nger, la probabilitionnées afin de litionnées afin de le du danger	iste pour chaque activité (é (P) que l'incident ou la le déterminer si le risque es fréquence (F)  Rarement (plusieurs fois	ou tâche. Pour évaluer le niv plessure se produise, ainsi qu st faible, modéré ou élevé. Pr Risque total (G+P+F)	ue la fréquence (F) de l'exposition au danger robabilité d'occurrence Risque				

# **Annexe III: Formulaires**



# Formulaire de suivi des dangers (accidents sans

blessure ou évités de justesse)

Remarque : Tous les <u>éléments</u> et les <u>sections</u> indiqués en caractères *italiques gras* avec un astérisque sont exigés afin de soumettre un signalement de danger par voie électronique. La direction d'école ou le chef de service ne travaillant pas dans les écoles doit être informé de tous les dangers signalés et en prendre connaissance.



# Formulaire de signalement des dangers

(accidents sans blessure ou évités de justesse)

	Evènement signalé/numéro de	e détermination :
Remarque : Tous les éléments et les sections indiqués en $lpha$	aractères italiques gras avec u	n astérisque sont exigés afin de
soumettre un signalement de danger par voie électronique.		



### Classification des dangers

### Danger élevé

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une incapacité *permanente*, un décès ou la perte d'un membre et/ou la perte significative d'une structure, d'équipement et/ou de matériel. Une mesure immédiate est requise pour corriger ces situations.

**Exemple 1**: Un dispositif de protection manquant sur un banc de scie (l'alimentation doit être coupée, la lame doit être retirée et la scie ne doit pas être utilisée jusqu'au remplacement du dispositif de protection).

**Exemple 2**: Des employés d'entretien procèdent à l'entretien d'une grande pompe de puisard dans un puits profond non ventilé, avec un moteur à essence en fonction (cesser le travail jusqu'à la mise en place de procédures appropriées en matière d'espaces clos).

### Danger moyen

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie entrainant une incapacité temporaire et/ou des dommages à la propriété qui sont perturbateurs, mais pas importants.

**Exemple 1 :** Un tuyau d'eau qui fuit dans un couloir ou une salle de toilette (placer des affiches d'avertissement, contenir la fuite et faire réparer le tuyau le plus rapidement possible).

**Exemple 2 :** Un plan de marche brisé au bas d'un escalier (placer des affiches d'avertissement et laisser en place jusqu'à la fin des travaux de réparation).

### Danger faible

Une condition ou une pratique qui pourrait causer une blessure ou une maladie n'entrainant pas d'incapacité et/ou des dommages perturbateurs à la propriété.

**Exemple 1**: Un charpentier manipule du bois brut sans gants.

**Exemple 2**: Un concierge utilise des produits nettoyants doux sans ventilation adéquate.

### Intervention en cas de danger

Les directions d'école et les chefs de service ne travaillant pas dans les écoles doivent faire tout en leur pouvoir pour traiter les dangers à l'échelle locale. Certains dangers exigent une mesure de la part du service d'entretien,



mais des mesures locales doivent être entreprises temporairement pour atténuer ou éliminer le danger jusqu'à ce que des réparations permanentes puissent être effectuées.

À noter que le service d'entretien reçoit de nombreuses demandes de réparation annuellement et doit établir des priorités en fonction de l'urgence, du budget et des ressources disponibles.

Il est essentiel que les demandes de service (DS) fournissent les renseignements nécessaires pour déterminer la nature et l'urgence du danger. Utiliser la « description longue » disponible dans la DS pour décrire le danger de façon complète.

Il est également essentiel de prendre des mesures à l'échelle locale en attendant les réparations du service d'entretien. Lorsqu'il n'est pas possible de mettre en œuvre des mesures locales et que l'urgence de la réparation du danger est grande, la DS doit être claire et préciser qu'il y a une situation représentant un danger élevé exigeant une mesure immédiate de la part du service d'entretien. Ne pas crier au loup en définissant toutes les réparations « urgentes » ou « danger élevé », car cela pourrait entrainer des retards dans le traitement des situations représentant un danger élevé réel.



# Analyse des dangers liés à une tâche

À remplir par les direct	tions d'école, les chefs de service ne trav	raillant pas dans les écoles ou leur remplaçant, avec
les employés pertinent	CS.	
Membre(s) de l'équipe	d'évaluation :	Date :
Tâche		Titre
<b>DANGERS</b>	Particularités	Conséquences possibles
Physiques		
Chimiques		
Biologiques		
MESURES PRÉVENTIVES	À faire	
The state of the s		
	À éviter	
	-1	
Signature de l'employé	5:	
	*	<del></del>
Signature de la direction	on d'école :	

53



# Formulaires d'inspection du lieu de travail

### Zone

Salle de classe, bureau, salle du personnel, salle de travail et infirmerie

Couloirs et salles de toilette

Bibliothèque et salle d'ordinateurs

**Escaliers** 

Salles d'entreposage général

Salle mécanique

Salle d'art

Salle de musique

Gymnase, vestiaires, salles de musculation et salles d'entreposage du gymnase

Salle d'art dramatique et théâtre

Stationnements, trottoirs et rampes d'accès

Hangars, boites vertes et aires de stockage des ordures extérieurs

Cafétérias et cantines

Laboratoire scientifique

Atelier et laboratoire d'ÉPT

Atelier d'entretien

Entrepôt

Encombrement des salles de classe



# Formulaire d'inspection pour les salles de classe, les bureaux, la salle du personnel et l'infirmerie

École :	Numéro de la salle :
Inspectée par :	Date:

Signature de l'inspecteur : Signature de la direction d'école :

Vérifier les	Sat	Ins	*Niveau	Commentaires	Mesure corrective
éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	de risque E/M/F	(Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	(Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Prises et panneaux électriques					
Mobilier et équipement					
Cloisons, mur de séparation et persiennes					
Signalisation d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager  • Propreté					
Entreposage des matériaux et équipement					
• Rallonges et barres d'alimentation					
Dalles de plafond					
Portes d'entrée et de sortie					
• Murs					_
Plantes et animaux					
Autre					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Information relative au formulaire d'inspection des salles de classe, des bureaux, de la salle du personnel, des salles de travail et de l'infirmerie

Le Conseil scolaire du NORD-OUEST N° 1 fait appel à des entrepreneurs tiers pour fournir un large éventail de services au conseil scolaire. Lorsque des travailleurs d'un entrepreneur viennent offrir des services sur un site du conseil scolaire, leurs pratiques de travail ont des répercussions non seulement sur leur propre sécurité, mais également sur la sécurité des employés du conseil scolaire, des élèves, des bénévoles et des visiteurs. Le conseil scolaire doit s'assurer, dans la mesure du possible, que les entrepreneurs et leurs travailleurs se conforment aux lois en matière de santé et de sécurité au travail (SST), et qu'ils respectent les attentes du programme de SST du conseil scolaire. Des préoccupations semblables sont soulevées lorsque des employés ou des travailleurs du conseil scolaire participent à des activités hors campus qui exigent l'utilisation de services contractuels.

Les services fournis par les entrepreneurs tiers sont inclus dans l'une des catégories suivantes :

- 1. Projets d'envergure (risques et/ou investissements importants)
  - Construction d'un nouveau bâtiment, rénovations importantes, réduction des matières dangereuses
- 2. Entrepreneurs fournissant des services à une installation
  - Projets de plomberie, réparation de fenêtres, réparation d'installations et d'équipement en place
- 3. Entrepreneurs ou fournisseurs de services ayant contracté directement avec un site risque élevé et/ou long terme
  - Artistes en résidence, excursions scolaires, services alimentaires, prestations, présentations de perfectionnement professionnel
- 4. Entrepreneurs ou fournisseurs de services ayant contracté directement avec un site risque faible et/ou court terme (généralement un jour ou moins sans risque important associé à l'activité)
  - Conférenciers, photographes scolaires (p. ex. Jostens), configuration de logiciel, présentateurs de la journée des carrières

La complexité, le risque et la portée des services fournis varient aussi beaucoup, y compris les exigences contractuelles.

Le conseil scolaire a établi des processus afin de s'assurer que les entrepreneurs tiers respectent les exigences des lois en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les normes du programme de SST du conseil scolaire.



	Formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette
École :	Numéro de la salle :

Inspectée par : Date :

Signature de l'inspecteur : Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Systèmes de secours				
Appareils sanitaires				
Portes de couloir				
Barrières de sécurité				
Entretien ménager  • Propreté				
•Dalles de plafond				
• Murs				
<ul><li>Vestiaires</li></ul>				
Porte-bottes				
Autre			mont était insatisfaisant à la colonne précédu	

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Information relative au formulaire d'inspection des couloirs et des salles de toilette

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé.
  - Revêtement de sol irrégulier.
  - Tapis en bon état.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels et en bon état.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Systèmes de secours

- Enseigne de sortie à chaque entrée ou sortie extérieure.
- Éclairage d'urgence opérant.
- Système d'alarme opérant.
- Équipement de lutte contre les incendies en place (extincteurs et tuyaux).
  - Assurer un dégagement de 1 m autour de l'équipement

### **Appareils sanitaires**

Appareils de plomberie, distributrices, miroirs et cloisons et portes des cabines en bon état.

### Portes de couloir

- En état de fonctionnement sécuritaire (barres de panique et fermetures).
- Aucune matière combustible.
- Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Barrières de sécurité

En état de fonctionnement (le cas échéant).

### **Entretien ménager**

- Propreté
  - Aucun problème d'hygiène évident.
  - Aucune obstruction pouvant entraver une évacuation d'urgence. Savon fourni pour le lavage des mains.
- Dalles de plafond
  - En place et en bon état.
  - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun recouvrement combustible (papier, tissu, etc.) derrière les babillards
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

### **Vestiaires**



- En bon état.
- Inspections et nettoyage réguliers prévus.

### **Porte-bottes**

- En bon état.
  - Organisés afin d'éliminer les obstructions dans le couloir.

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



# Formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs

méro de la salle :
ĺ

Inspectée par : Date :

Signature de l'inspecteur : Signature du direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Prises électriques					
Mobilier et équipement					
Signalisation d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager  •Propreté					
•Entreposage des matériaux et équipement					
<ul> <li>Rallonges et barres d'alimentation</li> </ul>					
•Dalles de plafond					
• Portes d'entrée et de sortie					
•Murs					
• Plantes et animaux					
Autre					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection de la bibliothèque et de la salle d'ordinateurs Plancher

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Prises électriques**

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Les éléments de rayonnage sont bien fixés et contiennent la charge appropriée pour la conception.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- L'équipement, comme les ordinateurs et les projecteurs, est disposé sur des tables, des bureaux ou des charriots qui offrent un soutien adéquat et ne représentent pas un danger de tomber.

### Signalisation d'urgence

• Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Ventilation (ne constitue pas seulement un problème saisonnier).

### **Entretien ménager**

- Propreté
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.



- Les armoires sont assez bien organisées.
- Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### • Murs:

- Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
- Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
- Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour la bibliothèque et la salle d'ordinateur (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).

### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



# Formulaire d'inspection des escaliers

Ecole:	Numero de la salle :
Inspectée par :	Date :

Signature de l'inspecteur : Signature de la direction d'école :

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Mains courantes				
Paliers				
Monte-escaliers (le cas échéant)				
Protocoles de circulation				
Entretien ménager  •Propreté				
•Dalles de plafond				
•Murs				
Autre				

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection des escaliers

### **Plancher**

• Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison de plans de marche brisés ou écaillés.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### **Mains courantes**

• Intactes et bien fixées.

### **Paliers**

• Aucune obstruction ou matière pouvant créer un danger ou entraver l'évacuation.

### Monte-escaliers (le cas échéant)

- En bon état de fonctionnement.
- Inspecté régulièrement.

### Protocoles de circulation

 Pendant les périodes d'achalandage élevé, des protocoles de circulation sont en place pour indiquer aux élèves, aux employés et aux bénévoles comment monter et descendre les escaliers.

### **Entretien ménager**

- Propreté :
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Murs
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



École:

# Formulaire d'inspection des salles d'entreposage général

Numéro de la salle :

Inspectée par :	Date:							
Signature de l'inspecteur :	Signature du direction d'école :							
Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.								

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Entretien ménager  • Propreté				
<ul> <li>Entreposage des matériaux et équipement</li> </ul>				
•Portes d'entrée et de sortie				
Utilisation appropriée				
Autre				

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection des salles d'entreposage général

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
  - Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



École:

électriques

# Formulaire d'inspection de la salle mécanique

Numéro de la salle :

Inspectée par :			Date :		
Signature de l'inspecteur : Consulter l' <i>Information relative au</i>			Signature du direction d'école : formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.		
Plancher					
Plafond					
Éclairage					
Dispositifs de protection					
Prises et panneaux électriques					
Urgence					
Bassin oculaire					
•Trousse de premiers soins					
<ul><li>Extincteurs</li></ul>					
Signalisation des espaces restreints ou clos					
Trousse de cadenassage et étiquetage					
Filtres					
Entrée et sortie d'air					
Entretien ménager					
• Propreté					
Entreposage des matériaux et équipement					
Portes et     signalisation     d'entrée et de     sortie					
Cordons					



Utilisation			
Autre			

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection de la salle mécanique

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### **Plafond**

Plafond intact et en bon état.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

### Dispositifs de protection

- Dispositifs de protection en place et fixés correctement.
- Protection efficace

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux électriques.

### **Urgence**

- Bassin oculaire
  - Accessible
  - Intact et non périmé
- Trousse de premiers soins
  - Accessible
  - Complète
  - Liste des secouristes et année en cours sur la trousse ou à côté de celle-ci
- Extincteur
  - Accessible et fixé
  - Chargé adéquatement
  - Vérifié mensuellement
  - Inspecté annuellement
- Sorties
  - Enseignes applicables illuminées
  - Carte en place présentant les trajets de sortie principaux et secondaires

### Espaces restreints ou clos

• Indiqués correctement en fonction de la carte fournie par le service de construction et d'entretien



### Trousse de cadenassage et étiquetage

- Accessible
- Complète

### **Filtres**

- Accessibles
- Aucune obstruction sur la table de coupe
- Changés conformément au calendrier

### Entrée et sortie d'air

Dégagée

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Ne doit pas être utilisé comme une salle d'entreposage général
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Trajets d'évacuation clairement indiqués sur la carte
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Utilisation appropriée

- L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu?
  - Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Autre

Inspectée par :

### Formulaire d'inspection de la salle d'art

Date:

Numéro de la salle :

Signature de l'inspecteur :			Signature de la direction d'école :			
Consulter l' <i>Information relative au f</i>			ormulaire d'inspection pour obtenir des précisions.			
Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)		
Plancher						
Éclairage						
Prises électriques						
Mobilier et équipement						
Signalisation d'urgence						
Fenêtres						
Mécanique						
Produits chimiques						
Entretien ménager  • Propreté						
Entreposage des matériaux et équipement						
Rallonges et barres d'alimentation						
Dalles de plafond						
• Portes d'entrée et de sortie						
• Murs						
Plantes et animaux						
● Séchoir	++					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### **Prises électriques**

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Le séchoir (le cas échéant) est fonctionnel et aucune matière combustible n'est placée à moins de 1 m autour du séchoir.
- Le tour de potier (le cas échéant) est fonctionnel et en bon état.

### Signalisation d'urgence

• Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### **Produits chimiques dangereux**

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié

### **Entretien ménager**

- Propreté
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.



- Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
- Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

#### • Murs:

- Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
- Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
- Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux :
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour l'école (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).
- Séchoir
  - En place et en bon état.
  - 1 m de dégagement pour les combustibles
  - Les cordons électriques sont mis à la terre et en bon état

### Autre

Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Inspectée par :

de sortie
• Murs

Autre

Réverbération

### Formulaire d'inspection de la salle de musique

Date:

Numéro de la salle :

Signature de l'inspecteur :			Signature de la direction d'école :			
Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)		
Plancher						
Éclairage						
Prises électriques						
Mobilier et équipement						
Signalisation d'urgence						
Fenêtres						
Mécanique						
Entretien ménager  • Propreté						
Entreposage des matériaux et équipement						
Rallonges et barres d'alimentation						
Dalles de plafond						
• Portes d'entrée et						

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection de la salle de musique

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

### Signalisation d'urgence

• Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.



- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et les tableaux noirs, verts ou blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### Réverbération sonore

La qualité du son n'est pas considérablement affectée par les surfaces environnantes

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



# Formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase

Numéro de la salle :

Inspectée par :			Date :			
Signature de l'inspecteur :			Signature de la direction d'école :			
Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)		
Plancher						
Éclairage						
Prises électriques						
Murs ou rideaux de séparation						
Signalisation et équipement d'urgence						
Fenêtres						
Appareils sanitaires						
Mécanique						
Gradins						
Procédures relatives à la salle de musculation						
Entretien ménager  • Propreté						
<ul> <li>Entreposage des matériaux et équipement</li> </ul>						
• Portes d'entrée et de sortie						
• Murs						
Autre						

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Information relative au formulaire d'inspection des gymnases, des vestiaires, des salles de musculation et des salles d'entreposage du gymnase

#### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Planches de parquet détachées ou manquantes.
  - Morceaux de bois dur détachés ou relevés.
  - Ancrages, plaques ou couvercles saillants.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et dispositifs de protection en place.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux.

### Murs ou rideaux de séparation

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Fonctionnels et en bon état.

### Signalisation et équipement d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et liste des secouristes affichée.

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Appareils sanitaires**

• Appareils de plomberie et cloisons des cabines du vestiaire en bon état.

### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Appareils de ventilation fonctionnels et dispositifs de protection en place.

### **Gradins**

- Pièces brisées ou lâches pouvant créer un danger.
- Fonctionnement peuvent être avancés et reculés sans problème.

### Procédures relatives à la salle de musculation

Règles affichées concernant l'utilisation sécuritaire et appropriée de l'équipement et des poids.



### Entretien ménager

- Propreté :
  - La surface de plancher et le périmètre du gymnase sont libres et sans obstruction.
  - Encombrement inutile dans les aires d'entreposage qui ne permet pas un accès sécuritaire.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident, en particulier dans les zones comme les vestiaires et le bureau du moniteur d'éducation physique.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel inutile entreposé dans des zones comme les gradins ou les salles d'entreposage.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

### Remarque:

### L'équipement d'éducation physique est inspecté par le conseil scolaire en fonction du calendrier suivant :

- Écoles secondaires 2<sup>e</sup> cycle deux fois par année
- Écoles secondaires 1<sup>er</sup> cycle une fois par année
- Écoles primaires une fois tous les deux ans

Lorsque ces inspections sont effectuées, les rapports sont fournis à l'école et les préoccupations doivent être traitées par la direction de l'école.



Inspectée par :

### Formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre

Date:

Numéro de la salle :

<b>Signature de l'inspecteur :</b> Consulter l' <i>Information relative au t</i>			Signature de la direction d'école :  formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.			
Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	<u> </u>	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective  (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)		
Plancher						
Éclairage						
Prises électriques						
Mobilier et équipement						
Cloisons, murs et rideaux de séparation						
Signalisation						
Fenêtres						
Mécanique						
Passerelles						
Produits chimiques dangereux						
Entretien ménager  • Propreté						
Entreposage des matériaux et équipement						
Rallonges et barres d'alimentation						
Dalles de plafond						
Portes d'entrée et de sortie						
• Murs						
Autre						

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection de la salle d'art dramatique et du théâtre

#### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches (y compris l'éclairage de la scène).
- Interrupteurs fonctionnels, système d'éclairage de la scène en bon état de fonctionnement.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts et prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour des panneaux électriques.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Élévateurs (le cas échéant) en bon état.
- Régie centrale sécuritaire.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Système sonore en bon état de fonctionnement.

### Cloisons, murs et rideaux de séparation

- Stables et ne risquent pas de tomber.
- Ne bloquent pas les sorties ou n'entravent pas l'évacuation.

### Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées au moyen d'enseignes appropriées.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.

### **Produits chimiques dangereux**

- Feuille d'inventaire à jour.
- FDS facilement accessibles et à jour (pas plus de trois ans).
- Entreposage sécuritaire.
- Étiquetage approprié.

### Mécanique

Thermostat fonctionnel.



- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### **Passerelles**

- Garde-corps approprié présent et intact.
- Accès restreint à ces zones (affichage).

### Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
  - Ne pas accumuler de matériel de production qui ne sera plus utilisé
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Inspectée par :

Signalisation

Accès Électricité Autre

Signature de l'inspecteur :

### Formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès

Date:

Numéro de la salle :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces				
Escaliers et rampes d'accès				
Dricas álastriquas		+		

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection des stationnements, des trottoirs et des rampes d'accès

### **Surfaces**

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
  - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

### Escaliers et rampes d'accès

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

### Signalisation

• Signalisation appropriée en place et visible (p. ex. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

### Accès

- Contrôles d'accès en place (p. ex. accès des véhicules dans une cour de récréation).
- Si des chaines ou des cordons d'acier sont utilisés pour restreindre l'accès à une voie d'accès, ceux-ci doivent être visibles dans l'obscurité.

### Électricité

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Inspectée par :

équipementPorte d'entrée

Autre

Signature de l'inspecteur :

### Formulaire d'inspection des hangars, des boites vertes et des aires de stockage des ordures extérieures

Date:

Numéro de la salle :

Signature de la direction d'école :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Équipement				
Entretien ménager				
• Propreté				
Entreposage des matériaux et				

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.

Consulter l'Information relative au formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Information relative au formulaire d'inspection des hangars, des boites vertes et des aires de stockage des ordures extérieures

### Équipement

- Bras de soutien de sécurité des conteneurs à ordures fonctionnels.
- Hangars et boites vertes extérieurs bien fixés (cadenassés de manière appropriée).

### **Entretien ménager**

- Propreté:
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
- Entreposage des matériaux et équipement :
- Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
- Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée (ils ne doivent pas créer un danger d'incendie ou de vol).
- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Porte d'entrée :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - La porte de la boite verte, qui est utilisée comme une rampe d'accès, ne présente pas de danger de glisser.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Inspectée par :

Signature de l'inspecteur :

### Formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines

Date:

Numéro de la salle :

Signature de la direction d'école :

onsuiter i mjorme		Trelative de	a formulaire d'inspection pour ob	term des precisions.
Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective  (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Prises électriques				
Mobilier et équipement				
Signalisation d'urgence				
Fenêtres déroulantes				
Mécanique				
Certificat d'inspection				
Entretien ménager				
<ul> <li>Propreté</li> <li>Entreposage des matériaux et équipement</li> </ul>				
<ul> <li>Rallonges et barres d'alimentation</li> </ul>				
Dalles de plafond				
• Portes d'entrée				
Autre	H			

\*Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

Ce document doit être conservé dans le classeur des documents en santé et sécurité au travail.



### Information relative au formulaire d'inspection des cafétérias et des cantines

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

### Prises et panneaux électriques

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dégagement de 1 m autour de tous les panneaux.
- Tous les gros électroménagers sont branchés directement dans une prise.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- Équipement fonctionnel et en bon état (p. ex. réfrigérateur, cuisinière, four à microondes, etc.)
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.

### Signalisation d'urgence

• Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.

### Fenêtres déroulantes

• Fonctionnelles et en bon état.

#### Mécanique

• Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.

### Certificat d'inspection

• Un permis d'Alberta Health Services doit être affiché dans un endroit visible.

### Entretien ménager

- Propreté:
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles, en particulier les produits alimentaires, sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.



- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Ne doivent pas être décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

**Remarque :** Les aires de préparation et de service des aliments dans les cafétérias d'école sont la responsabilité de l'entreprise qui fournit les services prévus dans l'entente. Elle est responsable de l'inspection et de l'entretien de ces aires.



### Formulaire d'inspection du laboratoire scientifique

Numéro de la salle :

Inspectée par :				Date :				
Signature de l'inspecteur :				Signature de la direction d'école :				
Consulter l' <i>Informo</i>	atior	relat	tive au f	formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.				
Vérifier les éléments suivants	sfaisa	de	liveau risque /M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)			
Plancher								
Éclairage								
Électricité								
Mobilier et équipement								
Signalisation et équipement d'urgence								
Fenêtres								
Mécanique								
Entretien ménager  •Propreté								
•Entreposage des matériaux et								
•Rallonges et								
•Plafond								
•Portes d'entrée et de sortie								
• Murs								
Plantes et animaux								
Équipement de protection individuelle								
Produits chimiques dangereux								
<ul> <li>Étiquetage</li> </ul>								
•FDS								
<ul> <li>Déchets</li> </ul>								

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Information relative au formulaire d'inspection du laboratoire scientifique

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

### Électricité

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre, lorsque nécessaire.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

### Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Les hottes sont utilisées de manière appropriée (c.-à-d. aucune retenue).
- Les hottes ont été inspectées au cours des trois dernières années.

### Signalisation et équipement d'urgence

- Classeur des FDS facilement accessible.
- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Accès libre à l'ensemble de l'équipement d'urgence.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement facilement accessible.
- Téléphone ou interphone disponible dans la pièce.
- Dispositifs d'arrêt principaux du gaz et de l'électricité clairement indiqués.
- Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) (laboratoire de chimie d'école secondaire 2<sup>e</sup> cycle).

### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Les fenêtres ne doivent pas être peintes ou couvertes de matière combustible.



### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier (le cas échéant) fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

### **Entretien ménager**

- Propreté:
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires (non expérimentaux) qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Lavabo disponible.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires sont assez bien organisées.
  - Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.
- Plantes et animaux
  - Ne doivent pas créer un danger d'hygiène ou biologique.
  - Programme de nettoyage et d'entretien prévu.
  - Appropriés pour la salle de classe (c.-à-d. problèmes d'allergies ou d'infection).



### Équipement de protection individuelle

- Nombre adéquat de lunettes de sécurité appropriées pour la protection des yeux.
- Nombre adéquat de tabliers et de gants appropriés pour la protection contre les déversements.
- Équipement de protection individuelle nettoyé régulièrement.
- Équipement utilisé correctement.

### **Produits chimiques dangereux**

- Entreposage
  - Salle d'entreposage sécuritaire pour les produits chimiques (à l'extérieur de la salle de classe).
  - Produits chimiques organisés selon la compatibilité.
  - Les liquides sont entreposés à hauteur des yeux ou plus bas.
  - Le bureau de travail de l'enseignant n'est pas situé dans l'aire d'entreposage.
  - L'acide acétique est entreposé dans une armoire pour produits inflammables, loin des acides inorganiques.
  - L'acide nitrique est entreposé séparément de tous les autres acides.
  - Toutes les tablettes sont bien fixées.
  - L'armoire ventilée pour produits inflammables et acides est utilisée correctement.
  - Les produits chimiques ne sont pas en quantités excédentaires.
- Étiquetage
  - É tiquettes du SIMDUT sur tous les contenants secondaires (décantés).
  - Date de l'achat écrite sur les étiquettes du SIMDUT sur les contenants.
- FDS
- Classeur des FDS facilement accessible.
  - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
  - Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Déchets
  - Conteneurs de déchets étiquetés et entreposés de manière sécuritaire.
  - Contenu des conteneurs inventorié.
  - Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

### **Autre**

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.



Rideaux anti UV

## Formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT

Numéro de la salle :

Inspectée par :			Date :					
Signature de l'inspecteur :			:	Signature de la direction d'école :				
Consulter l' <i>Informa</i>	tio	n re	elative au	formulaire d'inspection pour obtenir des précisions.				
Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)			
Plancher								
Éclairage								
Électricité								
Signalisation et équipement d'urgence Fenêtres								
Mécanique								
Entretien ménager  •Propreté								
Entreposage des matériaux et équipement								
•Rallonges et barres d'alimentation								
•Dalles de plafond								
•Portes d'entrée et de sortie								
•Murs								
Équipement général								
Produits chimiques dangereux								
Équipement de protection individuelle								
Air comprimé								
Tuyaux des intercepteurs de rentrée de flamme								
Ventilation générale								



Bouteilles de gaz comprimé			
Valves et régulateurs			
Ventilation locale			
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)			

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



## ÉPT – Soudage (fabrication)

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective  (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Tuyaux des intercepteurs de rentrée de flamme					
Ventilation générale					
Rideaux anti UV					
Bouteilles de gaz comprimé					
Valves et régulateurs					
Ventilation locale					
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)					

Signature de l'inspecteur :

Signature de la direction d'école :



### ÉPT – Construction

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective  (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Dispositifs de protection					
Collecte des poussières					
Grillages de sécurité					
Air comprimé					
Équipement ou machinerie					
Banc de scie					
Scie circulaire portative					
• Scie à					
chantourner					
Scie à onglets					
• Scie à ruban					
• Cloueuse					
pneumatique					
• Ponceuse à la main					
<ul> <li>Planeuse à rabotage</li> </ul>					
<ul> <li>Dresseuse</li> </ul>					
• Tour à bois					
• Ponceuse à					
courroie					
Meule d'établi					
<ul> <li>Serre-joints</li> </ul>					
• Étaux					
Outils électriques à main					
Outils à main					
Table à toupie					
Toupie					
Ponceuse à mouvement oscillatoire     Machine à façonner					
stationnaire  • Machine à mortaise					

### Signature de l'inspecteur :

### Signature de la direction d'école :



## ÉPT – Mécanique

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Bouches d'évacuation					
Appareil de surveillance du gaz carbonique					
Air comprimé					
Nettoyant pour les pièces					
Équipement ou machinerie  •Treuil					
●Blocs de craie					
•Machine à pneus					
•Tour pour freins					
■ Meules d'établi					
•Rectifieuse de soupape					
•Crics					
<ul> <li>Béquilles de voiture</li> </ul>					

### Signature de l'inspecteur :

### Signature de la direction d'école :



### Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier et du laboratoire d'ÉPT

### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol ou lames détachés ou manquants.
  - Béton cassé.
  - Revêtement de sol en feuilles irrégulier ou relevé.
- Surface antidérapante en place devant les machines.
- Marquage d'une zone de sécurité autour de l'équipement dangereux.

### Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

### Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Interrupteurs magnétiques pour les gros appareils de travail du bois.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

### Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées à des endroits visibles.
- Douche d'urgence en place, clairement indiquée, testée chaque semaine (registre des dates tenu) laboratoire de mécanique.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Couverture antifeu disponible (au besoin).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place (laboratoire de mécanique).
- Téléphone ou interphone disponible dans la zone.

### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

### Mécanique



- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Éviers fonctionnels et ne présentent pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

### Entretien ménager

- Propreté:
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune accumulation excessive de poussière.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Lavabo et fournitures de lavage des mains appropriées.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires et les salles d'entreposage sont assez bien organisées.
  - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
  - Garde-pieds en place sur les mezzanines.
  - Entreposage approprié des chiffons imprégnés d'huile et autres matières combustibles.
- Rallonges et barres d'alimentation
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.

### • Murs:

- Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
- Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
- Aucun dommage pouvant créer un danger.

### Équipement général



- Dispositifs de protection installés sur l'équipement afin de protéger l'opérateur (les dispositifs de protection ne doivent être retirés sous aucun prétexte).
- Dispositifs de protection de la meule en place et porte-outil placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Enveloppes de protection complètes autour des courroies et des poulies.
- Équipement fixé correctement.
- Le mandrin à ressort de la perceuse à colonne est en bon état de fonctionnement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (p. ex. tour à bois).
- Affiches de procédure d'utilisation appropriée en place pour chaque machine.

### **Produits chimiques dangereux**

- Classeur des FDS facilement accessible.
  - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Étiquettes du SIMDUT (milieu de travail) sur tous les contenants secondaires (décantés).
- Entreposage sécuritaire dans les armoires pour produits inflammables.
- Conteneurs de déchets étiquetés.
- Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

### Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
  - Protection des yeux (lunettes, lunettes de sécurité ou masques protecteurs).
  - Masques antipoussières.
  - Gants.
  - Tabliers ou vestes de soudeur.
  - Casques et lunettes de soudeur.
  - Protection de l'ouïe (au besoin).

### Air comprimé

- Étiquettes sur les conduites.
- Tuyaux en bon état.

### Soudage

- Intercepteurs de rentrée de flamme en place et situés au régulateur.
- Tuyaux en bon état.
- Ventilation de la zone appropriée pour les tâches qui y sont exécutées.
- Rideaux anti UV disponibles, en bon état et utilisés de façon appropriée.
- Bouteilles de gaz comprimé fixées et entreposées de façon appropriée. Les bouteilles de gaz comprimé différentes doivent être entreposées séparément.
- Valves et régulateurs en bon état.
- Ventilation locale disponible et utilisée pour les tâches de soudage.
- Équipement ou machinerie en bon état et utilisé de façon appropriée.
  - Cisaille pour tôle.
  - Encocheuse à métaux.
  - Fraiseuse.



- Soudeuse à arc électrique.
- Soudeuse à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil électrode fusible.
- Tour à métaux.
- Perceuse à colonne.

### Mécanique

- Bouches d'évacuation fonctionnelles.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et inspecté tous les ans.
- Air comprimé
  - Utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour nettoyer).
- Nettoyants pour les pièces si du Varsol est utilisé, s'assurer que le couvercle est fermé lorsque le produit n'est pas utilisé (le couvercle de sécurité est en bon état).
- Équipement ou machinerie.
- Treuil en excellent état et inspecté tous les ans.
- Blocs de craie disponibles et utilisés de façon appropriée.
- Machine à pneus en bon état et dispositifs de protection en place.
- Tour pour freins en bon état et dispositifs de protection en place.
- Meules d'établi
  - Dispositifs de protection en place, meules inspectées régulièrement pour repérer les fissures, préparées, guidage placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Rectifieuse de soupape protégée de façon appropriée.
- Crics en bon état de fonctionnement et utilisés de façon appropriée.
- Béquilles de voiture en bon état de fonctionnement et utilisées de façon appropriée.

### Construction

- Dispositifs de protection en place sur tout l'équipement, au besoin.
- Capteur de poussière relié à tous les appareils produisant une grande quantité de poussière.
  - Capteur inspecté et vidé régulièrement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (tour à bois).
- Air comprimé utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour le nettoyage général).
- Équipement ou machinerie.
- Banc de scie
  - Une protection contre les éclats doit être en place, sauf si la lame n'est pas fixée à la scie.
  - Linguet anti-recul et capteur de poussière également en place (aucun élève du secondaire 1<sup>er</sup> cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Scie circulaire portative.
- Scie à chantourner.
- Scie à onglets.
- Scie à ruban.
- Cloueuse pneumatique.
- Ponceuse à la main.
- Planeuse à rabotage.
- Dresseuse (aucun élève du secondaire 1er cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Tour à bois.
- Ponceuse à courroie.
- Meule d'établi.
- Serre-joints.



- Étaux.
- Outils électriques à main.
- Outils à main.
- Table à toupie.
- Toupie.
- Ponceuse à mouvement oscillatoire.
- Machine à façonner stationnaire.
- Machine à mortaise.



Formulai	Formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien					
École:	Numéro de la salle :					
Inspectée par :	Date :					
Signature de l'inspecteur :	Signature du gestionnaire :					

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions. Comprend des listes de vérification pour les zones spécifiques : atelier général, soudage, mécanique, travail du bois, composé et bureau, salle du personnel et salle de toilette.

### Zone de l'atelier général

Vérifier les éléments suivants Plancher	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Éclairage				
Électricité				
Signalisation et équipement d'urgence				
Fenêtres				
Mécanique				
Entretien ménager •Propreté				
<ul> <li>Entreposage des matériaux et équipement</li> </ul>				
•Rallonges et barres d'alimentation				
•Dalles de plafond				
•Portes d'entrée et de sortie				
•Portes escamotables pour véhicules				
•Murs				
Équipement général				
Produits chimiques dangereux				
Équipement de protection individuelle				
Air comprimé				

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



### Zone de soudage

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Oxyacétylène					
<ul> <li>Intercepteurs de rentrée de flamme</li> </ul>					
• Tuyaux					
Ventilation					
Rideaux anti UV					
Bouteilles de gaz comprimé					
Valves et régulateurs					
Équipement ou machinerie (fournir la liste ci-dessous)					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

### Signature de l'inspecteur :

### Signature du gestionnaire :



## Zone de travail du bois

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Dispositifs de					
protection sur					
l'équipement					
Collecte des					
poussières					
Air comprimé					
Équipement ou machinerie (fournir					
la liste ci-dessous)					
•Banc de scie					
<ul> <li>Scie circulaire portative</li> </ul>					
•Scie radiale					
•Scie à onglets					
•Scie à ruban					
•Cloueuse pneumatique					
•Ponceuse à la main					
•Dresseuse					
●Tour					
•Ponceuse à					
courroie					
•Meule d'établi		Ш			
•Serre-joints					
•Étaux					
<ul> <li>Outils électriques à main</li> </ul>					
•Toupie					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

# Signature de l'inspecteur :

## Signature du gestionnaire :



## Zone de composé

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces					
Signalisation					
Accès					
Électricité					
<ul><li>Entreposage</li><li>Matériaux</li><li>Véhicules</li><li>Équipement</li><li>Carburant</li></ul>					
Autre					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

# Signature de l'inspecteur :

# Signature du gestionnaire :



# Zone du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette

Vérifier les éléments suivants	Insatisfaisant Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher				
Éclairage				
Électricité				
Mobilier et équipement				
Signalisation d'urgence				
Fenêtres				
Mécanique				
Entretien ménager •Propreté				
•Entreposage des matériaux et équipement				
<ul> <li>Rallonges et barres d'alimentation</li> </ul>				
•Dalles de plafond				
•Portes d'entrée et de sortie				
•Murs				
Autre			. / / / /	

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.

# Signature de l'inspecteur :

# Signature du gestionnaire :



## Information relative au formulaire d'inspection de l'atelier d'entretien

## Zone de l'atelier général

Les éléments suivants doivent être inspectés dans toutes les zones de l'atelier d'entretien, y compris les zones de soudage, de mécanique et de travail du bois.

#### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol ou lames détachés ou manquants.
  - Béton cassé.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

## Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

#### Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement en bon état.

## Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées dans des endroits visibles.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Couverture antifeu disponible (au besoin).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et en bon état de fonctionnement.
- Téléphone disponible dans la zone.

#### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).



## Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Éviers fonctionnels et ne présentent pas de fuite.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.

## **Entretien ménager**

- Propreté:
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune accumulation excessive de poussière.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Lavabo et fournitures de lavage des mains appropriées.
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Les armoires et les salles d'entreposage sont assez bien organisées.
  - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
  - Garde-pieds en place sur les mezzanines.
  - Entreposage approprié des chiffons imprégnés d'huile et autres matières combustibles.
- Rallonges et barres d'alimentation
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs peut être couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux noirs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### Équipement général

 Dispositifs de protection installés sur l'équipement afin de protéger l'opérateur (les dispositifs de protection ne doivent être retirés sous aucun prétexte).



- Dispositifs de protection de la meule en place et porte-outil placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Enveloppes de protection complètes autour des courroies et des poulies.
- Équipement fixé correctement.
- Le mandrin à ressort de la perceuse à colonne est en bon état de fonctionnement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (p. ex. tour à bois).
- Affiches de procédure d'utilisation appropriée en place pour chaque machine.

## **Produits chimiques dangereux**

- Classeur des FDS facilement accessible.
  - Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents dans le laboratoire.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.
- Étiquettes du SIMDUT (milieu de travail) sur tous les contenants secondaires (décantés).
- Entreposage sécuritaire dans les armoires pour produits inflammables.
- Conteneurs de déchets étiquetés.
- Élimination des déchets effectuée selon un calendrier d'élimination régulier.

## Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
  - Protection des yeux (lunettes, lunettes de sécurité ou masques protecteurs).
  - Masques antipoussières.
  - Gants.
  - Tabliers ou vestes de soudeur.
  - Casques et lunettes de soudeur.
  - Protection de l'ouïe (au besoin).

#### Air comprimé

- Étiquettes sur les conduites.
- Tuyaux en bon état.

#### Soudage

- Intercepteurs de rentrée de flamme en place et situés au régulateur.
- Tuyaux en bon état.
- Ventilation de la zone appropriée pour les tâches qui y sont exécutées.
- Rideaux anti UV disponibles, en bon état et utilisés de façon appropriée.
- Bouteilles de gaz comprimé fixées et entreposées de façon appropriée. Les bouteilles de gaz comprimé différentes doivent être entreposées séparément.
- Valves et régulateurs en bon état.
- Ventilation locale disponible et utilisée pour les tâches de soudage.
- Équipement ou machinerie en bon état et utilisé de façon appropriée.
  - Cisaille pour tôle.
  - Encocheuse à métaux.
  - Fraiseuse.
  - Soudeuse à arc électrique.
  - Soudeuse à l'arc sous protection de gaz inerte avec fil électrode fusible.
  - Tour à métaux.



- Perceuse à colonne.

## Mécanique

- Bouches d'évacuation fonctionnelles.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place et inspecté tous les ans.
- Air comprimé
  - Utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour nettoyer).
- Nettoyants pour les pièces si du Varsol est utilisé, s'assurer que le couvercle est fermé lorsque le produit n'est pas utilisé (le couvercle de sécurité est en bon état).
- Équipement ou machinerie.
- Treuil en excellent état et inspecté tous les ans.
- Blocs de craie disponibles et utilisés de façon appropriée.
- Machine à pneus en bon état et dispositifs de protection en place.
- Tour pour freins en bon état et dispositifs de protection en place.
- Meules d'établi
  - Dispositifs de protection en place, meules inspectées régulièrement pour repérer les fissures, préparées, guidage placé à moins de trois millimètres de la pierre.
- Rectifieuse de soupape protégée de façon appropriée.
- Crics en bon état de fonctionnement et utilisés de façon appropriée.
- Béquilles de voiture en bon état de fonctionnement et utilisées de façon appropriée.

#### Construction

- Dispositifs de protection en place sur tout l'équipement, au besoin.
- Capteur de poussière relié à tous les appareils produisant une grande quantité de poussière.
  - Capteur inspecté et vidé régulièrement.
- Grillages de sécurité disponibles au besoin (tour à bois).
- Air comprimé utilisé seulement à des fins appropriées (pas pour le nettoyage général).
- Équipement ou machinerie.
- Banc de scie
  - Une protection contre les éclats doit être en place, sauf si la lame n'est pas fixée à la scie.
  - Linguet anti-recul et capteur de poussière également en place (aucun élève du secondaire 1<sup>er</sup> cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Scie circulaire portative.
- Scie à chantourner.
- Scie à onglets.
- Scie à ruban.
- Cloueuse pneumatique.
- Ponceuse à la main.
- Planeuse à rabotage.
- Dresseuse (aucun élève du secondaire 1er cycle n'est autorisé à utiliser cet équipement).
- Tour à bois.
- Ponceuse à courroie.
- Meule d'établi.
- Serre-joints.
- Étaux.
- Outils électriques à main.
- Outils à main



- Table à toupie.
- Toupie.
- Ponceuse à mouvement oscillatoire.
- Machine à façonner stationnaire.
- Machine à mortaise.



Formulaire d'	inspection de l'entrepôt
Inspecté par :	Date :
Signature de l'inspecteur :	Signature du gestionnaire :

Consulter l'*Information relative au formulaire d'inspection* pour obtenir des précisions. Comprend des listes de vérification pour les zones spécifiques : zone d'entreposage général, entreposage spécial, bureau, salle du personnel et salle de toilette, stationnement et quai de chargement.

Zone d'entreposage général

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Plancher					
Éclairage					
Électricité					
Signalisation et équipement d'urgence					
Fenêtres					
Mécanique					
Entretien ménager • Propreté					
•Entreposage des matériaux et équipement					
•Rallonges et barres d'alimentation					
•Portes d'entrée et de sortie					
•Portes escamotables pour véhicules					
•Murs					
Produits chimiques dangereux					
Équipement de protection individuelle					
Équipement général • Élévateur à fourches • Transpalette à main					

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Zones d'entreposage spécial

Numéro de la salle :

Inspectée par :

Signature de l'ins	pe	cte	ur:	Signature du gestionnaire :				
Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	Insatisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	Mesure corrective (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)			
Plancher								
Éclairage								
Entretien ménager • Propreté								
•Entreposage des matériaux et équipement								
•Portes d'entrée et de sortie								
Utilisation appropriée								
Autre								

Date:

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



# Stationnement et quais de chargement de l'entrepôt

Inspectés par :	Date :

Signature de l'inspecteur : Signature du gestionnaire :

Vérifier les éléments suivants	Satisfaisant	*Niveau de risque E/M/F	Commentaires  (Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, joindre les renseignements à ce document)	<b>Mesure corrective</b> (Indiquer le numéro de DS, le cas échéant)
Surfaces				
Escaliers et rampes d'accès				
Signalisation				
Électricité				
Autre				

<sup>\*</sup>Indiquer le niveau de risque seulement si l'élément était insatisfaisant à la colonne précédente.



## Information relative au formulaire d'inspection de l'entrepôt

## Zone d'entreposage général

Les éléments suivants doivent être inspectés dans toutes les zones de l'entrepôt, y compris les zones d'entreposage spécial et les zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette.

## **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

## Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour les tâches exécutées dans la zone.
- Éclairage secondaire, si nécessaire, disponible et fonctionnel.

#### Électricité

- Coffrets, plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.
- Dispositifs d'arrêt de l'équipement en bon état de fonctionnement.
- Disjoncteur de fuite de terre en place aux endroits requis.
- Tous les cordons d'alimentation de l'équipement sont en bon état.

## Signalisation et équipement d'urgence

- Extincteur approprié en place avec certificat d'inspection en vigueur.
- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Sorties d'urgence indiquées.
- Trousse de premiers soins en place et complète.
- Liste des secouristes affichée près de la trousse de premiers soins.
- Affiches de sécurité placées dans des endroits visibles.
- Bassin oculaire en place, clairement indiqué, testé chaque semaine (registre des dates tenu).
- Trousse en cas de déversement accessible.
- Appareil de surveillance du gaz carbonique en place.
- Téléphone disponible dans la zone.

#### **Fenêtres**

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible (comprend les fenêtres de porte).

#### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Système de ventilation particulier en place aux endroits nécessaires et en bon état de fonctionnement.



- Ventilateur de plafond en bon état de fonctionnement.
- Aucune matière combustible près des aérothermes.

#### Entretien ménager

- Propreté:
  - Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
  - Aucune accumulation excessive de poussière.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage et les supports sur patins sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Aucun équipement ou matériel inutile entreposé dans la zone.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.
  - Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Portes escamotables pour véhicules :
  - Rails et roues en bon état.
  - Mécanismes de verrouillage de sécurité fonctionnels et en bon état.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
  - Les babillards sont bien fixés au mur.

#### **Produits chimiques dangereux**

- Classeur des FDS facilement accessible.
- Les FDS sont à jour (pas plus de trois ans) et seulement disponibles pour les produits chimiques ou les produits de consommation limités présents.
- Feuille d'inventaire des produits chimiques conservée dans le classeur des FDS.

#### Équipement de protection individuelle

- Équipement de taille appropriée, en bon état et utilisé.
  - Protection des yeux (lunettes).
  - Masques antipoussières.
  - Gants.
  - Protection de l'ouïe (au besoin).

#### Équipement général

• Dispositifs de protection installés sur l'équipement et utilisés.



- Équipement fixé correctement.
- Équipement en bon état de fonctionnement (c.-à-d. élévateur à fourches, transpalette à main).

## Zones d'entreposage spécial

#### **Plancher**

- Le plancher est intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé.
  - Revêtement de sol irrégulier.

## Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat.

## Entretien ménager

- Propreté :
  - Encombrement inutile créant un danger de trébucher.
  - Aucune présence de produits ou de matières alimentaires créant des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
  - Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
  - Les éléments de rayonnage sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
  - Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
  - Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
  - FDS pour tous les produits contrôlés.
  - Ventilation appropriée en bon état de fonctionnement.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.

## Utilisation appropriée

• L'espace est-il utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu? Si ce n'est pas le cas, l'utilisation actuelle est-elle sécuritaire et appropriée pour l'espace?

#### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

#### Zones du bureau, de la salle du personnel et de la salle de toilette

#### **Plancher**

- Intact et ne présente aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Tapis déchiré ou relevé.
  - Carreaux de sol détachés ou manquants.
  - Revêtement de sol en feuilles relevé ou irrégulier.



## Éclairage

- Appareils d'éclairage fonctionnels et sans pièces lâches.
- Interrupteurs fonctionnels.
- Niveau d'éclairage adéquat pour la majorité des tâches exécutées dans la zone.

#### Électricité

- Plaques et réceptacles intacts.
- Prises fonctionnelles.

## Mobilier et équipement

- Aucune pièce brisée ou lâche pouvant créer un danger.
- Éléments de rayonnage fixés et sécuritaires.
- La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas l'évacuation.
- Trousse de premiers soins et fournitures requis.

## Signalisation d'urgence

- Carte d'évacuation en cas d'incendie affichée et visible.
- Liste des secouristes formés affichée près de la trousse de premiers soins.

#### Fenêtres

- Intactes, sans fissures ou panneaux cassés.
- Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.

#### Mécanique

- Thermostat fonctionnel.
- Bouches d'air chaud intactes et non obstruées.
- Évier fonctionnel et ne présente pas de fuite.
- Électroménagers de cuisine fonctionnels et en bon état.

#### Entretien ménager

- Propreté:
- Encombrement inutile qui n'offre pas un espace de travail adéquat.
- Entreposage approprié des produits ou des matières alimentaires qui pourraient créer des dangers biologiques (c.-à-d. moisissures, rongeurs, odeurs).
- Aucun problème d'hygiène évident.
- Entreposage des matériaux et équipement :
- Les éléments de rayonnage et les classeurs sont utilisés de manière appropriée (c.-à-d. non surchargés).
- Les articles sont rangés de façon sécuritaire et appropriée.
- Les armoires sont assez bien organisées.
- Aucun matériel non utilisé ou inutile dans la pièce.
- Entreposage sécuritaire des produits dangereux.
- Rallonges et barres d'alimentation :
  - Les circuits ne sont pas surchargés.
  - L'utilisation de cordons d'alimentation ne crée pas de danger de trébucher ou d'incendie.
  - Les rallonges sont mises à la terre et en bon état.



- Utilisation appropriée des barres d'alimentation (éliminer ou minimiser les situations où une barre d'alimentation est branchée à une autre).
- Dalles de plafond :
  - En place et en bon état.
  - Ne sont pas peintes ou couvertes de matière combustible.
  - Aucun article accroché au plafond.
- Portes d'entrée et de sortie :
  - Non décorées au moyen de matières combustibles.
  - Libres de toute obstruction.
  - Les portes ouvrent et ferment correctement.
  - Les portes coupe-feu ne sont tenues ouvertes que pendant la réalisation d'une activité de transfert.
- Murs:
  - Seulement 20 % ou moins de la surface des murs est couverte de matières combustibles.
  - Les babillards et tableaux blancs sont bien fixés au mur et dans les rails.
  - Aucun dommage pouvant créer un danger.

#### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

## Quais de chargement

#### **Surfaces**

- Les surfaces sont intactes et ne présentent aucun danger de trébucher en raison des éléments suivants :
  - Béton cassé dans les trottoirs ou asphalte brisé dans les stationnements.
  - Problèmes de drainage créant une accumulation d'eau ou de glace.
- Le bac à sable (le cas échéant) est rempli et utilisé pour améliorer la sécurité des surfaces glissantes.

## Escaliers et rampes d'accès

- Plans de marche endommagés créant des dangers de trébucher.
- Mains courantes en place et bien fixées.
- Libres de toute obstruction.

#### Signalisation

 Signalisation appropriée en place et visible (c.-à-d. zone scolaire, passage piétonnier, zone pour autobus, aires de stationnement désignées et restreintes, stationnements pour personnes handicapées, etc.).

## Électricité

- Les prises de courant dans le stationnement sont intactes et fonctionnelles.
- Les lumières extérieures sont intactes et fonctionnelles.

#### Autre

• Veuillez ajouter des éléments supplémentaires au besoin.

# Liste de vérification pour l'inspection de l'encombrement des salles de classe

Salle ou emplacement :    Page	École	ou lieu de travail :				Commentaires
Salle ou emplacement :    Particle				e e		Documenter tout danger ou condition non sécuritaire observé et
A. Planchers  1	Salle o	u emplacement :		ssair		indiquer si une mesure immédiate a été prise ou si une mesure
A. Planchers  1				néce		
A. Planchers  1			e	ation	et	
A. Planchers  1			ptak	ilor	obj	
1 La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas			Acce	Ame	San	
1 La disposition de la pièce ne bloque pas les sorties ou n'entrave pas	A. Pla	nchers				
carpettes sont bien fixes)  8. Bibliothèques, étagères et armoires  1. Stables et bien fixeses, ne sont pas surchargées, empilées ou ne présentent pas de danger de chute des objets, maximum de deux étagères, un classeur, une grande armoire et matriel audiovidéo fourni  2. Les matriaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille  3. Facilement accessibles (échelles disponibles); non bioquées par du matériel la matriel la commandation de la facilement accessibles (échelles disponibles); non bioquées par du matériel la commandation de sont pas branchèses ansainadées  2. Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchèse ansainade la commandation de sont pas branchèse ansainade la commandation de sont pas branchèse ansainable; utilisation temporaire seulement  D. Salles de classe et aires d'entreposage  1. Seuls les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents  2. Aucune metrposage à moins de 18 po du plafond  3. Tout matériel de référence désuet doit être retiré, des consultants aideront à détermine les ressources essentielles  4. Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouilées, sécurisées	1					
B. Bibliothèques, étagères et armoires  1 Stables et bien fixées; ne sont pas surchargées, empliées ou ne présentent pas de danger de chute des objets, maximum de deux étagères, un classeur, une grande armoire et matériel audiovideo fourni  2 Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille  3 Faciliment accessibles (échelles disponibles); non bioquées par du matériel  3 Faciliment accessibles (échelles disponibles); non bioquées par du matériel  4 Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées  2 Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement  D. Salles de classe et aires d'entreposage  1 Seuls ies matériaux liés au curriculum essentiel sont présents  2 Aucun entreposage à moins de 18 po du plafond  3 Tout matériel de référence désuet doit être retiré; des consultants aideront à déterminer les ressources essentielles  4 Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées	2	Ne présentent aucun danger de trébucher (les fils, les tapis et les	Ħ	Ħ	$\overline{\Box}$	
1 Stables et bien fixées, ne sont pas surchargées, empliées ou ne présentent pas de danger de chute des objets, maximum de deux étagères, un classeur, une grande armoire et matériel audiovideo fourni matériel		carpettes sont bien fixés)				
présentent pas de danger de chute des objets, maximum de deux étagères, un classeur, une grande armoire et matériel audiovidéo fourni  2 Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille	B. Bi	bliothèques, étagères et armoires				
deux étagéres, un classeur, une grande armoire et matériel audiovide fourni  2 Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille	1					
2 Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille						
Facilement accessibles (échelles disponibles); non bloquées par du						
matériel    Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées   Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement	2	Les matériaux lourds sont entreposés à la hauteur de la taille	П	П	П	
matériel    Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées   Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement	3	Facilement accessibles (échelles disponibles): non bloquées par du		H		
Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées   Diusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement   Diusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement   Diusieurs rallonges et sous les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents   Diusieurs rallonges et moits de 18 po du plafond   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet des	J		ш	ш	ш	
Les fils ne passent pas sous les tapis, dans les portes ou dans les zones achalandées   Diusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement   Diusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement   Diusieurs rallonges et sous les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents   Diusieurs rallonges et moits de 18 po du plafond   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet de référence désuet doit être retiré; des consultants   Diusieur retriet des	C. Élec	ctricité				
Plusieurs rallonges et/ou barres d'alimentation ne sont pas branchées ensemble; utilisation temporaire seulement  D. Salles de classe et aires d'entreposage  Seuls les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents  Aucun entreposage à moins de 18 po du plafond  Tout matériel de référence désuet doit être retiré; des consultants aideront à déterminer les ressources essentielles  Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées  Les chaises et les pupitres sont en bon état et utilisés de façon  Les chaises et les pupitres sont en bon état et utilisés de façon  E. Équipement  Un bureau et une chaise d'enseignant en bon état  Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  Les que la surface des murs; rien au plafond  Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'irgenec, le slistes de classe, le drapeau et le rouses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trouseses  F. Produits chimiques et matières dangereuses  Les produits chimiques et matières dangereuses  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  A Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
D. Salles de classe et aires d'entreposage		zones achalandées				
D. Salles de classe et aires d'entreposage  1	2					
1 Seuls les matériaux liés au curriculum essentiel sont présents 2 Aucun entreposage à moins de 18 po du plafond 3 Tout matériel de référence désuet doit être retiré; des consultants aideront à déterminer les ressources essentielles 4 Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées						
2 Aucun entreposage à moins de 18 po du plafond			_			
Tout matériel de référence désuet doit être retiré; des consultants aideront à déterminer les ressources essentielles Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées		·	ᆜ	브	ᆜ	
aideront à déterminer les ressources essentielles  4 Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées			ᆜ	브	Щ	
E. Équipement  1  Un bureau et une chaise d'enseignant en bon état  F. Prévention des incendies, sorties d'urgence, équipement d'urgence et fournisseurs  1  Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  2  Les œuvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond  3  Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  1  Les produits chimiques et matières dangereuses  1  Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4  Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	3		ш	Ш	ш	
E. Équipement  1 Un bureau et une chaise d'enseignant en bon état    Di bureau et une chaise d'enseignant en bon état	4	Les salles d'entreposage et de mécanique sont verrouillées, sécurisées	П	П	П	
Tousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  Les produits chimiques et matières dangereuses  Les produits chimiques et matières dangereuses  Les couristes d'entre les rotions en sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  Les couvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond  Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le rousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière apropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de manuvaises odeurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	5	Les chaises et les pupitres sont en bon état et utilisés de façon				
F. Prévention des incendies, sorties d'urgence, équipement d'urgence et fournisseurs  1	E. Équi					
Les portes coupe-feu et sorties ne sont pas obstruées et ne sont pas maintenues ouvertes  Les œuvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond  Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
maintenues ouvertes  2 Les œuvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond  3 Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  4 Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  1 Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1 Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels			ce	et fo	ourn	isseurs
2 Les œuvres d'art et les ressources pédagogiques n'occupent pas plus de 20 % de la surface des murs; rien au plafond  3 Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  4 Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  6. Produits chimiques et matières dangereuses  1 Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1 Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	1					
20 % de la surface des murs; rien au plafond  Aucune matière combustible sur les portes, le seul matériel à moins de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	2					
de 1 m de la porte comprend la carte d'évacuation, le plan d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  4 Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  1 Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1 Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	_	20 % de la surface des murs; rien au plafond		ш	ш	
d'intervention d'urgence, les listes de classe, le drapeau et le  4 Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des secouristes affichée avec toutes les trousses  6. Produits chimiques et matières dangereuses  1 Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1 Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	3					
secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  1     Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1     Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2     Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3     Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4     Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
secouristes affichée avec toutes les trousses  G. Produits chimiques et matières dangereuses  1     Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1     Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2     Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3     Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4     Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	4	Trousses de premiers soins disponibles, entretenues et liste des	П	П	П	
1 Les produits chimiques sont étiquetés et entreposés de manière appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1 Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
appropriée  H. Entretien ménager et conditions environnementales  1    Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  2    Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3    Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4    Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels			_			
H. Entretien ménager et conditions environnementales  1    Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au	1			Ш		
Les évents et grilles d'aération ne sont pas bloqués. Dégagement d'au moins 15 cm.  Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	H. Fnt					
moins 15 cm.  2 Aucun signe de dommage causé par l'eau, de moisissure ou de mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
mauvaises odeurs  3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs  4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels						
3 Aucun signe de déchets d'origine animale ou de ravageurs 4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	2					
4 Pas d'encombrement inutile, minimum d'articles personnels	3					
			H	H	H	
	5	•		H	H	



6	Aucune accumulation d'articles excédentaires, de déchets ou de matériel recyclable		
I. Équ	ipement de protection individuelle (ÉPI)		
1	Équipement de protection individuelle approprié disponible et utili	isé 🔲 🔲 🔲	
Inspec	tion effectuée par (nom et signature) :		Date de l'inspection (M/J/A) :
Revu	par l'administrateur (nom et signature) :	Date de la révision : (J/M/A)	Date du suivi : (M/J/A)